

## ***POLITIQUE DE L'ENTREPRISE - INNOVATION - R&D - TIC***

		Référence CPER	Référence PO
<a href="#">1-1</a>	Accompagner l'émergence et le développement de la plate-forme régionale de l'innovation et de la valorisation de la recherche	GP6/priorité 1 opération 22/23	Axe 1 sous axe 1 priorité 1
<a href="#">1-2</a>	Focalisation de l'effort collectif de recherche	GP6/priorité 1 opération 22	Axe 1 sous axe 1 priorité 2
<a href="#">1-3</a>	Constructions universitaires pour l'enseignement Supérieur, la Recherche et les Pôles de Compétitivité	GP6/7 opération 21/22/29	Axe 1 sous axe 1 priorité 2
<a href="#">1-5</a>	Moderniser l'accès au savoir (learning centers)	GP6/priorité 1 opération 21	Axe 1 sous-axe 1
<a href="#">1-6</a>	Développer les pôles de compétitivité régionaux	GP7/priorité 1 opérations 28 et 29	Axe 1 sous axe 1 priorité 4
<a href="#">1-7</a>	Préparer les ressources humaines des pôles de compétitivité aux métiers de demain (information GPS5)	GP7/priorité 5 opération 30	FSE axe 1 mesures 1 et 2
<a href="#">1-8</a>	Réalisation d'un centre européen des matériaux à usage domestique (information GPS 4)	GP16/priorité 1 opération 69	Axe 1 sous-axe 1 priorité 4
<a href="#">1-9</a>	Développement d'un CRITT M2A : extension d'un centre pour l'installation de nouveaux bancs d'essais (information GPS 4)	GP16/priorité 1 opération 68	Axe 1 sous-axe 1
<a href="#">1-10</a>	Accompagner les entreprises dans une démarche d'innovation et de R&D (OSEO)		Axe 1
<a href="#">1-11</a>	Structurer le territoire régional autour des pôles d'excellence économique et développer la compétitivité des entreprises	GP8/priorité 1 opération 35	Axe 1 sous-axe 1 priorité 7
<a href="#">1-12</a>	Préparer les ressources humaines des pôles d'excellence aux métiers de demain (information GPS 5)	GP8/priorité 5 opérations 36	FSE axe 1 mesures 1 et 2
<a href="#">1-13</a>	Favoriser l'implantation d'entreprises stratégiques à fort contenu technologique, et de centres de R&D		Axe 1 sous-axe 2 priorité 6
<a href="#">1-14</a>	Ingénierie financière		Axe 1 sous-axe 2 priorité 5
<a href="#">1-15</a>	PRCTE	priorité 1	Axes 1 et 4
<a href="#">1-15-1</a>	Accompagner la création, la transmission et le développement des entreprises	priorité 1	Axe 1 sous-axe 2 priorité 8
<a href="#">1-15-2</a>	Anticiper les effets du vieillissement démographique en préparant les reprises et transmissions d'entreprises (information GPS 5)	GP9/priorité 1 opération 37	FSE Axe 1 mesure 3
<a href="#">1-15-3</a>	Densification et renforcement de l'artisanat et du commerce de proximité (information GPS 4)	GP5/priorité 1 GP16/opération 64	Axe 1 sous-axe 2 priorité 8    Axe 4 sous-axe 1 priorité 4
<a href="#">1-16</a>	Accompagner le développement de l'innovation dans les TPE et les entreprises artisanales		Axe 1 sous-axe 2 priorité 9
<a href="#">1-17</a>	Plate-forme d'observation et de services aux acteurs publics dans le domaine des télécommunications	GP6/priorité 1 opération 24	Axe 3 sous-axe 2 priorité 8
<a href="#">1-18</a>	Développement de la plate-forme publique d'information géographique (PPIGE)	GP6/priorité 1 opération 25	Axe 3 sous-axe 2 priorité 6

<a href="#">1-19</a>	Mise en place d'un réseau régional à haut débit des EPLE (information GPS 5)	GP6/priorité 1 opération 26	Axe 3 sous-axe 2 priorité 8
<a href="#">1-20</a>	Pôle d'observation et de gouvernance de la société de l'information	GP6/priorité 1 opération 27	Axe 3 sous-axe 2 priorité 4
<a href="#">1-21</a>	Actions innovantes intégrant les outils de la société de l'information		Axe 3 sous-axe 2 priorité 5
<a href="#">1-22</a>	Projets des collectivités en matière de service public numérique	GP17	Axe 3 sous-axe 2 Priorité 6
<a href="#">1-23</a>	Projets des collectivités en matière de télécommunication	GP17	Axe 3 sous-axe 2 Priorité 8
<a href="#">1-24</a>	Faire de la télésanté un domaine d'excellence pour la région		Axe 3 priorité 7

## FICHE ACTION CPER-PO

## N°1-1 : Accompagner l'émergence et le développement de la plate-forme régionale de l'innovation et de la valorisation de la recherche

REFERENCE CPER Grand Projet 6 Opération 23-22	REFERENCE PO Axe 1 Sous-axe 1 Priorité 1
<b>Description</b>	<p>La plate-forme régionale de l'innovation et de la valorisation de la recherche associe l'ensemble des acteurs institutionnels (Conseil régional, Conseils généraux, Etat, Oséo, Chambre régionale de commerce et d'industrie, Conférences régionales des présidents d'universités et des grandes écoles) et l'ensemble des acteurs de l'innovation et de la valorisation.</p> <p>Elle est l'outil partenarial de mise en cohérence des politiques et des acteurs de l'innovation et de la valorisation de la recherche en région. Elle se veut avant tout un espace unique de travail collaboratif mobilisant, autour de principes et d'objectifs partagés, l'ensemble des acteurs concernés par l'innovation et le développement de la R&amp;D.</p> <p>Quatre principes fondateurs doivent régir l'organisation et le fonctionnement de la plate-forme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>principe de lisibilité</i> : lisibilité politique et fonctionnelle par l'affichage d'une ambition, d'une stratégie et d'actions facilement repérables ;</li> <li>- <i>principe de cohésion de l'action</i> : synergie entre les acteurs afin d'augmenter la cohésion, la cohérence et l'efficacité des actions à mener ;</li> <li>- <i>principe de priorisation</i> : nécessité de définir et sélectionner les actions au regard de leur effet levier sur les indicateurs ;</li> <li>- <i>principe d'efficacité des moyens mobilisés</i> : adossement à une capacité de management adapté des ressources allouées par chacun des organismes formant la plate-forme en jouant au maximum la carte du redéploiement des moyens existants.</li> </ul> <p>Ces principes sont au service d'orientations stratégiques de moyens visant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'organisation des ressources existantes pour qu'elles servent un objectif partagé défini par les partenaires de la plate-forme ;</li> <li>- la mise en œuvre d'opérations favorisant une acculturation des acteurs de la recherche à l'entreprise et de l'entreprise au monde de la recherche ;</li> <li>- la consolidation d'actions permettant d'identifier les potentiels de recherche qui pourraient s'orienter vers un développement industriel ;</li> <li>- les conditions d'une mise en réseau des donneurs d'ordre, des laboratoires et des PME-PMI ;</li> <li>- la diffusion et l'accompagnement de l'innovation au sein des entreprises en lien avec les structures existantes.</li> </ul> <p>La présente opération vise tout d'abord à donner à la plate-forme des moyens de fonctionner : financement de l'équipe d'animation de la plate-forme, réalisation d'études, conseil, mise en place d'hommes-relais valorisation... (la liste des opérations éligibles est détaillée plus bas).</p> <p>Elle doit également permettre d'accompagner des actions collectives transversales ou inter-sectorielles de soutien à l'innovation, ou des programmes sectoriels, qui seraient labellisés par la plate-forme.</p>

<p><b>Description</b></p>	<p>La plate-forme régionale de l'innovation et de la valorisation de la recherche associe l'ensemble des acteurs institutionnels (Conseil régional, Conseils généraux, Etat, Oséo, Chambre régionale de commerce et d'industrie, Conférences régionales des présidents d'universités et des grandes écoles) et l'ensemble des acteurs de l'innovation et de la valorisation.</p> <p>Elle est l'outil partenarial de mise en cohérence des politiques et des acteurs de l'innovation et de la valorisation de la recherche en région. Elle se veut avant tout un espace unique de travail collaboratif mobilisant, autour de principes et d'objectifs partagés, l'ensemble des acteurs concernés par l'innovation et le développement de la R&amp;D.</p> <p>Quatre principes fondateurs doivent régir l'organisation et le fonctionnement de la plate-forme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>principe de lisibilité</i> : lisibilité politique et fonctionnelle par l'affichage d'une ambition, d'une stratégie et d'actions facilement repérables ;</li> <li>- <i>principe de cohésion de l'action</i> : synergie entre les acteurs afin d'augmenter la cohésion, la cohérence et l'efficacité des actions à mener ;</li> <li>- <i>principe de priorisation</i> : nécessité de définir et sélectionner les actions au regard de leur effet levier sur les indicateurs ;</li> <li>- <i>principe d'efficacité des moyens mobilisés</i> : adossement à une capacité de management adapté des ressources allouées par chacun des organismes formant la plate-forme en jouant au maximum la carte du redéploiement des moyens existants.</li> </ul> <p>Ces principes sont au service d'orientations stratégiques de moyens visant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'organisation des ressources existantes pour qu'elles servent un objectif partagé défini par les partenaires de la plate-forme ;</li> <li>- la mise en œuvre d'opérations favorisant une acculturation des acteurs de la recherche à l'entreprise et de l'entreprise au monde de la recherche ;</li> <li>- la consolidation d'actions permettant d'identifier les potentiels de recherche qui pourraient s'orienter vers un développement industriel ;</li> <li>- les conditions d'une mise en réseau des donneurs d'ordre, des laboratoires et des PME-PMI ;</li> <li>- la diffusion et l'accompagnement de l'innovation au sein des entreprises en lien avec les structures existantes.</li> </ul> <p>La présente opération vise tout d'abord à donner à la plate-forme des moyens de fonctionner : financement de l'équipe d'animation de la plate-forme, réalisation d'études, conseil, mise en place d'hommes-relais valorisation... (la liste des opérations éligibles est détaillée plus bas).</p> <p>Elle doit également permettre d'accompagner des actions collectives transversales ou inter-sectorielles de soutien à l'innovation, ou des programmes sectoriels, qui seraient labellisés par la plate-forme.</p>
<p><b>Orientations opérationnelles principales / stratégie</b></p>	<p>Les secteurs à haute valeur ajoutée (technologies de l'information, biotechnologies), la recherche fondamentale, les approches multisectorielles essentielles au développement de l'innovation ont un rôle majeur à jouer pour susciter et accompagner la mutation économique du territoire, valoriser et diffuser ces innovations dans plusieurs secteurs économiques (plasturgie, textiles innovants, transports, bâtiment...).</p> <p>Au titre du programme régional de l'innovation (PRI), des actions ont été engagées depuis 2001 pour soutenir la recherche, la recherche et développement et l'innovation : appels à projets innovants, incubateurs, fonds d'amorçage, mutualisation des activités de recherche en région pour gagner en visibilité et en</p>

	<p>masse critique...</p> <p>Cependant, l'objectif de Lisbonne de 3 % du PIB consacré à la recherche et à l'innovation est loin d'être atteint dans le Nord - Pas-de-Calais. Avec un montant de dépenses intérieures de recherche et développement de 555 millions d'euros, le Nord - Pas de Calais se place au 15<sup>ème</sup> rang des régions françaises et n'investit que 0,7 % de son PIB en R&amp;D, là où la moyenne nationale est de 2,1%.</p> <p>Par ailleurs, avec moins de 1,5 % des effectifs nationaux de R&amp;D privée, le Nord - Pas-de-Calais se situe à la dernière place des régions françaises au regard du poids de sa population.</p> <p>Dans ce contexte, la politique des pouvoirs publics en matière d'innovation et de valorisation de la recherche doit contribuer à la convergence des moyens au regard des enjeux de compétitivité et d'emplois. La plate-forme de l'innovation et de la valorisation de la recherche a été validée dans le cadre du schéma régional de développement économique (SRDE). Elle doit contribuer à cet effort de convergence afin de placer le Nord - Pas de Calais dans la moyenne nationale, le principal objectif restant néanmoins d'atteindre à terme les critères de la stratégie de Lisbonne.</p>
<p><b>Objectifs</b></p>	<p>Dans le cadre du SRDE, des objectifs opérationnels ont été identifiés par la plate-forme. Ils constituent un premier panel d'opérations à mettre en œuvre et visent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la mise en place au sein des établissements et organismes de recherche d'hommes-relais, qui consacreront la moitié au moins de leur activité à la valorisation de la recherche dans leur établissement ;</li> <li>- la création de monitorats d'entreprises incitant de jeunes thésards à développer des missions au sein d'une entreprise régionale, le développement de cursus de formation de cadres d'entreprises en immersion dans des laboratoires ou d'ingénieurs-chercheurs dans les entreprises ;</li> <li>- la constitution d'une offre technologique régionale, par le référencement des plates-formes, moyens d'essais et expertises existant au sein des laboratoires et pouvant être déployés en accès semi-ouvert aux entreprises sous réserve de leur labellisation en unités technologiques au regard d'une qualité de services et de prestations régies par voie de charte ;</li> <li>- la consolidation des moyens et du réseau d'acteurs venant en appui de la structure opérationnelle de la plate-forme, par la constitution d'une communauté d'acteurs de l'innovation ;</li> <li>- l'émergence et la conception d'actions collectives de déploiement de l'innovation auprès de groupes d'entreprises (sur un secteur d'activité, un territoire) ;</li> <li>- l'accompagnement des initiatives venant du monde économique et de leurs organisations représentatives dans le domaine de l'innovation ;</li> </ul>
<p><b>Localisation</b></p>	<p>Région Nord- Pas de Calais.</p>
<p><b>Partenariats et financement</b></p>	<p>Financement Région : 2 000 000 €  Financement Etat : 2 000 000 €  Financement FEDER : 5 500 000 €  Financement CG62 : 5 000 000 € (ADITEC)</p> <p>L'opération n°23 du CPER correspond globalement à la priorité 1 de l'axe 1 du programme opérationnel FEDER, à ceci près qu'elle inclut également le soutien aux actions collectives menées dans le domaine de l'innovation (qui relèvent de la priorité 7 -axe 1 du programme opérationnel).</p> <p>Des crédits Etat du BOP 172, contractualisés au sein de l'opération « Focalisation de l'effort collectif de recherche » pourront si besoin venir abonder cette opération (opération n°22 du CPER).</p>

	<p>Par ailleurs, il faut noter que cette opération, de par son caractère transversal, vient en appui des actions déployées au titre des autres opérations du Contrat de projet, et des autres priorités de l'axe 1 du programme opérationnel FEDER :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Priorité 3 : accompagnement des entreprises dans leur démarche d'innovation et de R&amp;D ;</li> <li>- Priorité 4 : accompagnement des projets de R&amp;D des pôles et de leurs opérations structurantes ;</li> <li>- Priorité 6 : dans une certaine mesure, des actions visant à favoriser l'implantation d'entreprises à fort contenu technologique et de centres de R&amp;D ;</li> <li>- Priorité 7 : développement de la compétitivité des PME par des approches collectives.</li> </ul>
<b>Maîtres d'ouvrages</b>	<p>Organismes de recherche. Structures généralistes d'appui à l'innovation ou à la valorisation. Représentations professionnelles. Pôles de compétitivité ou d'excellence.</p>
<b>Bénéficiaires</b>	<p>Organismes de recherche. Structures généralistes d'appui à l'innovation ou à la valorisation. Représentations professionnelles. Pôles de compétitivité ou d'excellence. Entreprises.</p>
<b>Critères de sélection des opérations</b>	<p>Les modalités de sélection des actions, dans l'esprit de collaboration qui anime les partenaires de la plate-forme, sont proposées par le dispositif de pilotage de la plate-forme. Ce dispositif repose sur un comité d'orientation, un comité de pilotage et une équipe d'animation opérationnelle.</p> <p>La sélection des actions est avant tout motivée par la valeur ajoutée qu'elles apportent au-delà des dispositifs dits de droit commun. A ce titre, sont retenues prioritairement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les actions novatrices n'ayant pas d'équivalent dans les dispositifs nationaux ;</li> <li>- les actions motivées par une mutualisation des moyens ou en réponse à des actions collectives ;</li> <li>- les actions contribuant au rapprochement effectif et à une culture partagée entre le monde de la recherche académique et celui de l'entreprise ;</li> <li>- les actions permettant un management différencié des ressources et moyens existants en Nord - Pas-de-Calais</li> </ul> <p>La plate- forme intégrera les préoccupations environnementales dans l'ensemble de son activité et notamment dans ses actions d'information et de communication vers les entreprises et les laboratoires ainsi que dans son soutien à l'émergence de projets innovants.</p>
<b>Types d'acteurs et/ou d'actions éligibles</b>	<p>De par le caractère transversal de la plate-forme, un certain nombre d'actions est implicitement identifié dans les autres opérations du CPER et priorités du programme opérationnel FEDER relevant du soutien à la recherche, du soutien aux pôles de compétitivité et d'excellence économique, de l'accompagnement des entreprises dans leur démarche d'innovation et de R&amp;D et du développement de la compétitivité des PME par des approches collectives.</p> <p>Au delà, sont éligibles à la présente opération:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au titre du fonctionnement intrinsèque de la plate-forme :</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le cofinancement des personnes missionnées pour animer et manager la plate-forme ou sollicitées au titre de leurs expertises ;</li> <li>- les dépenses de communication et de diffusion des actions au sein des entreprises et des laboratoires régionaux ;</li> <li>- les études, diagnostics et dépenses de conseil qui seraient nécessaires pour préciser la stratégie régionale d'innovation ou optimiser les outils existants.</li> </ul> <p>- <i>au titre des chantiers priorités dans le cadre de la plate-forme :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la prise en charge partielle des financements des hommes-relais et des monitorats d'entreprises ;</li> <li>- les surcoûts liés au fonctionnement en service semi-ouvert des unités technologiques ;</li> <li>- l'abondement d'un fonds régional d'aide à l'émergence de projets innovants.</li> </ul> <p>- <i>au titre des actions collectives de soutien à l'innovation</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les actions collectives territoriales, sectorielles, ou transversales visant à sensibiliser les PME régionales à l'innovation (technologique ou non) et à les accompagner dans une démarche d'innovation.</li> </ul>
<b>Critères de suivi et d'évaluation (indicateurs)</b>	<p>En cours de définition.  Pour les indicateurs spécifiques du PO , voir les fiches relatives aux priorités de ce programme.</p>
<b>Critères introduits par l'évaluation stratégique environnementale</b>	<p>La plate-forme intégrera les préoccupations environnementales dans l'ensemble de son activité et notamment dans ses actions d'information et de communication vers les entreprises et les laboratoires ainsi que dans son soutien à l'émergence de projets innovants.</p>
<b>Services</b> - <b>instructeurs</b> - <b>chef de file</b>	<p>Services instructeurs :</p> <p>Etat : DRIRE, DRRT  DRIRE  (03.27.71.22.61)  Jacqueline.Lambert@industrie.gouv.fr</p> <p>Région Nord – Pas de Calais :  Direction de l'Action Economique  (03 28 82 75 61)  Innovationcompetitivite@nordpasdecalais.fr</p> <p>Direction de la Recherche, Enseignement Supérieur, Santé et Technologie de l'Information et de la Communication (DRESTIC)  (03 28 82 76 02)  recherche@nordpasdecalais.fr</p> <p>Conseil Général du Pas-de-Calais : DADTE, MDDL  Direction de l'Aménagement du Territoire et du Développement Economique  (03 21 21 91 51)  Dir.Europe@cg62.fr</p> <p>Service chef de file FEDER : DRESTIC</p>
<b>Calendrier de réalisation</b>	<p>2007-2013</p>

## FICHE ACTION CPER-PO

## N°1-2 : Focalisation de l'effort collectif de recherche

<b>REFERENCE CPER</b> Grand Projet 6 Opération 22	<b>REFERENCE PO</b> Axe 1 Sous-axe 1 Priorité 2
<b>Description</b>	<p>Le défi majeur de cette opération est celui du développement de l'attractivité du dispositif d'enseignement supérieur et de recherche du Nord Pas-de-Calais. Pour répondre à ce défi, les 7 établissements universitaires de la région Nord Pas-de-Calais (les 6 universités d'Etat et la Fédération Universitaire Polytechnique de Lille), la Conférence Régionale des Grandes Ecoles, le CHRU, l'Institut Pasteur ... ont décidé de constituer un Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) dont l'un des objectifs est la qualification à l'international des sites de recherche régionaux par une focalisation de l'effort collectif de recherche.</p> <p>A ce jour sont identifiées les cibles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans le domaine de la biologie : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le pôle cancer,</li> <li>▪ Le centre cardio-diabète et obésité</li> <li>▪ Les neurosciences</li> <li>▪ La chimie du médicament</li> </ul> </li> <li>- Dans le domaine des technologies avancées : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le campus de recherche en intelligence ambiante et systémique du vivant</li> </ul> </li> <li>- Dans le domaine des transports : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le campus international sur la sécurité et l'intermodalité dans les transports (CISIT).  Pour mémoire, un abondement au titre de la « revitalisation du Pas de Calais » concerne le CRIT M2A, partenaire de CISIT.</li> </ul> </li> <li>- Dans le domaine de l'environnement et du développement durable : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'institut de recherche en environnement industriel ;</li> <li>▪ Le pôle chimie et matériaux</li> <li>▪ Le pôle de recherche et de R&amp;D en génie électrique</li> </ul> </li> <li>- Dans le domaine des sciences humaines et sociales <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La maison européenne des sciences et de l'homme et de la société</li> </ul> </li> </ul> <p>Quatre opérations transversales sont également identifiées et contribuent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A densifier l'accès au haut débit et aux moyens de calculs intensifs des universités et des centres de recherche ;</li> <li>- A consolider une capacité d'ingénierie européenne par la mise en place d'un centre de ressources dédié en vue notamment d'un plus grand investissement des équipes régionales dans l'espace européen de la recherche ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- A maintenir une optimisation de la demande en moyens d'analyse structurale par le vecteur des groupements scientifiques existant en résonance magnétique nucléaire, diffraction X, en spectrométrie de masse et en microscopie ;</li> <li>- A former et à attirer des docteurs de haut niveau dans le cadre d'un collège doctoral européen.</li> </ul> <p>Ces quatre opérations transversales s'entendent uniquement dans une organisation interuniversitaire.</p>
<b>Orientations opérationnelles principales / stratégie</b>	<p>Le PRES offre un cadre structuré pour développer une stratégie qui vise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la structuration de certains secteurs de recherche en pôle d'excellence ;</li> <li>- la visibilité infrarégionale du potentiel universitaire par la spécialisation des sites ;</li> <li>- la lisibilité de l'offre de formation doctorale.</li> </ul> <p>En appui à cette stratégie, des bâtiments de recherche sont prévus sur quelques opérations ; l'inscription de ces bâtiments dans le CPER relève de la fiche action relative aux bâtiments universitaires pour la recherche.</p>
<b>Objectifs</b>	<p>Quatre objectifs principaux doivent servir la stratégie énoncée ci-dessus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le renforcement de l'attractivité régionale en matière de recherche ;</li> <li>- le développement d'une plus grande lisibilité de l'offre de recherche par focalisation des compétences et structuration ;</li> <li>- la garantie d'un environnement propice aux partenariats scientifiques et technologiques et aux développements de la R&amp;D en région ;</li> <li>- le renforcement qualitatif et quantitatif de la capacité régionale à former et à attirer des docteurs de haut niveau.</li> </ul> <p>Ces objectifs sont au cœur de l'ambition du PRES.</p>
<b>Localisation</b>	Opération régionale.
<b>Partenariats et financement</b>	<p>Financement Etat : 38,2 M€  <b>dont 1M€ pour le développement du CRITTM2A au sein de CISIT au titre de la revitalisation du Pas de Calais (GP16).</b>  <i>dont 2,5 M€ au titre de la plateforme régionale de l'innovation et de la valorisation de la recherche du GP 6 « La recherche et la société de l'information ».</i></p> <p>Financement Conseil Régional : 47,8 M€  Ces montants hors montant plateforme (soit 35,7M€ pour l'Etat et 47,8M€ pour la Région) font l'objet d'une convention d'application (convention portant sur le volet recherche)</p> <p><i>Pour mémoire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Etat :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 4,1M€ complémentaires sont inscrits au titre de la fiche action « bâtiments universitaires pour la recherche » du GP6 « La recherche et la société de l'information » ;</li> <li>- 1M€ supplémentaires sont inscrits au titre du GP 7 « Développer les pôles de compétitivité régionaux » ;</li> <li>- 1M€ supplémentaires (FNADT) sont inscrits au titre de la fiche action « Développement du CRITTM2A » du GP 16 « Revitalisation du Pas de Calais ».</li> </ul> </li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Conseil Régional :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 M€ complémentaires sont inscrits au titre de la fiche action « bâtiments universitaires pour la recherche » du GP 6 « La recherche et la société de l'information ».</li> </ul> </li> </ul> <p>L'ensemble de ces opérations est également inscrit dans le P.O. (priorité 2). Elles peuvent bénéficier à ce titre d'un cofinancement FEDER dans le respect de ses règles d'attribution et d'éligibilité.</p>
<b>Maîtres d'ouvrages</b>	Les établissements de recherche, organismes publics, fondations de recherche, groupements, réseaux, associations, pôles de compétitivité, entreprises, centres techniques ayant vocation à développer la recherche et le développement technologique, à former par et à la recherche et/ou à les promouvoir au niveau des entreprises.
<b>Bénéficiaires</b>	Les établissements de recherche, organismes publics, fondations de recherche, groupements, réseaux, associations, pôles de compétitivité, entreprises, centres techniques ayant vocation à développer la recherche et le développement technologique, à former par et à la recherche et/ou à les promouvoir au niveau des entreprises.
<b>Critères de sélection des opérations</b>	Durant la phase de négociation du CPER, une évaluation scientifique a été menée au niveau national dans une lecture conjointe du Ministère et des organismes impliqués. Ceci a conduit à la sélection des opérations décrites ci-dessus. Leur programmation se fera au sein d'un groupe de pilotage dédié à chacune des opérations.
<b>Types d'acteurs et/ou d'actions éligibles</b>	Les actions éligibles sont identifiées au sein des projets expertisés ou labellisés. En particulier, sont éligibles : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les équipements scientifiques environnés nécessaires à la réalisation de l'opération ;</li> <li>- le soutien de programme sous réserve qu'il constitue un coût additionnel par rapport aux charges courantes et qu'il soit lié et nécessaire à la réalisation de l'opération ;</li> <li>- les dépenses relatives à l'animation, la communication, l'accueil de chercheurs (post doc, chercheurs émérites, ...) et l'ouverture à l'international.</li> </ul>
<b>Critères de suivi et d'évaluation (indicateurs)</b>	En cours de définition. Pour les indicateurs spécifiques au PO, voir les fiches relatives aux priorités de ce programme.  Critère environnemental :  Projet contribuant à une meilleure prise en compte de l'environnement (procédés et produits).
<b>Services instructeurs chef de file</b>	Services instructeurs :  Région Nord – Pas de Calais Direction de la Recherche, Enseignement Supérieur, Santé et Technologie de l'Information et de la Communication (DRESTIC) (Tél : 03 28 82 76 02)

	<p><i>recherche@nordpasdecals.fr</i></p> <p>DRRT pour l'Etat (tél: 03.28.38.50.18) <i>drdt@drdt-lille.fr</i></p> <p>Service chef de file FEDER : DRESTIC</p>
<b>Calendrier de réalisation</b>	2007-2013

## FICHE ACTION CPER-PO

### N°1-3 : Constructions Universitaires pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et les Pôles de Compétitivité.

REFERENCE CPER	REFERENCE PO
<b>Grands Projets 6 &amp; 7</b> <b>Opérations n°21-22-29</b>	<b>Axe 1</b> <b>Sous-axe 1</b> <b>Priorités 2 &amp; 4</b>
<b>Description</b>	<p>L'évolution des formations supérieures et des exigences de la recherche nécessite une modernisation des bâtiments d'enseignement et de recherche universitaires : réadaptation de locaux, mise au standard international, construction de nouveaux locaux et dans certains cas, restructuration lourde.</p> <p>De plus, des locaux d'accueil d'étudiants, de doctorants et d'enseignants - chercheurs sont à réhabiliter, à étendre ou à construire.</p> <p>Les conditions d'accueil des étudiants doivent être améliorées compte tenu de la vétusté du parc immobilier actuel : logement et locaux d'accueil de la vie étudiante. Pour couvrir les besoins en logement, des résidences universitaires seront rénovées et de nouveaux chantiers engagés.</p> <p>Il en est de même pour certains bâtiments de recherche motivés par la structuration de l'offre de recherche et par le développement de nouvelles surfaces liées aux partenariats développés en lien avec les pôles de compétitivité.</p>
<b>Orientations opérationnelles principales / stratégie</b>	<p>Le développement économique, technologique et social de la région Nord - Pas de Calais repose sur le niveau de compétence de ses habitants et sur la qualité de la recherche menée au sein des laboratoires et sa valorisation au profit du tissu économique et social. L'avenir de la région se jouera en grande partie dans le champ de l'économie de la connaissance et grâce à un nouveau modèle de développement de la région, en s'appuyant notamment sur les pôles de compétitivité qui constituent un cadre structurant pour décloisonner les mondes de l'entreprise, de la recherche et de la formation.</p> <p>Les universités, les grandes écoles, les organismes de recherche régionale sont des acteurs majeurs de la société et de l'économie de la connaissance. Se constituant en un Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur « Université Lille Nord de France », leur objectif est la mise en réseau du potentiel existant dans les domaines de la formation supérieure, de la recherche et de sa valorisation, du transfert des connaissances au service de projets structurants assurant la visibilité et l'attractivité internationales.</p> <p>Le système régional d'enseignement supérieur et de recherche est en effet exposé à une concurrence croissante nationale et internationale.</p>

	<p>La modernisation de l'accès au savoir et des structures devient donc un facteur clé qu'il s'agisse des sites universitaires ou des conditions de travail des étudiants notamment leur logement.</p>
<b>Objectifs</b>	<p>L'objectif est de promouvoir et de moderniser les implantations pour faciliter une organisation en réseau dans chaque grand domaine d'excellence en cohérence avec les priorités du Pole de Recherche et d'Enseignement Supérieur Lille Nord de France, les pôles de compétitivité et les poles d'excellence économique afin d'améliorer la lisibilité, au plan international, de l'offre de recherche et de formation.</p> <p>A ce titre, l'Etat et la Région sur propositions des présidents et directeurs ont retenu une liste de 28 opérations relevant de cette fiche action et de 5 opérations dites « learning centers) relevant de la fiche action 1.6 . L'ensemble de ces opérations fait l'objet d'une convention d'application spécifique du CPER 2007-2013.</p> <p>En ce qui concernent les 28 opérations objet de la présente fiche et détaillées en annexe, elles sont organisées en 6 sections relevant</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. De l'excellence territoriale</li> <li>2. Du rayonnement métropolitain et fonctions supérieures</li> <li>3. De la recherche</li> <li>4. Des pôles de compétitivités et d'excellence économique</li> <li>5. De la mise au standard international de l'immobilier universitaire</li> <li>6. De la vie étudiante.</li> </ol>
<b>Localisation</b>	<p>Territoire de l'académie de Lille (région Nord-Pas de Calais) Sites universitaires et d'enseignement supérieur</p>
<b>Partenariats et financement</b>	<p>Etat : 94.6 M€ répartis comme suit :</p> <p style="padding-left: 40px;">68,7 M€ pour les sections 1, 2 , 5 et 6 au titre des crédits MESR - programme 150</p> <p style="padding-left: 40px;">15,3 M€ pour la section 3 au titre des crédits MESR - programme 150 2,7 M€ pour la section 3 au titre des crédits MESR - programmes 172 et 187</p> <p style="padding-left: 40px;">5,5 M€ pour la section 4 au titre des crédits MESR - programme 150 1,0 M€ pour la section 4 au titre des crédits MESR - programmes 172 et 187</p> <p style="padding-left: 40px;">1,4 M€ pour la section 4 au titre des crédits MINEFI - programme 134</p> <p>Conseil Régional : 45,7 M€ répartis comme suit :</p> <p style="padding-left: 40px;">39,0 M€ pour les sections 1 et 2 au titre des crédits Ens. Sup et Formation initiale - 3,0 M€ pour la section 3 au titre des crédits Recherche - 3,7 M€ pour la section 4 au titre des crédits Recherche</p>

	<p>Conseils Généraux du Nord et du Pas de Calais Collectivités locales</p> <p>FEDER - <b>Axe 1 - Recherche et Développement - Innovation et politique de l'entreprise</b> Sous-axe 1- <b>Priorité 2 - Renforcer l'attractivité internationale du dispositif de recherche et de formation à et par la recherche - Priorité 4 - Accompagnement des projets de R&amp;D des pôles et de leurs opérations structurantes</b> <b>Axe 4 : Excellence territoriale</b></p>
<p><b>Maîtres d'ouvrages</b></p>	<p>Etat Universités Grandes écoles Conseil Régional Communautés urbaines et d'agglomération- Villes</p>
<p><b>Bénéficiaires</b></p>	<p>Universités Grandes écoles Enseignants, chercheurs, étudiants, élèves, jeunes et adultes en formation continue.</p>
<p><b>Critères de sélection des opérations</b></p>	<p>La sélection des projets a été faite dans une lecture croisant 3 objectifs à savoir</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le renforcement de l'attractivité internationale du Nord Pas de Calais en matière de recherche et de formations supérieures dans le cadre notamment des projets par les établissements réunis au sein du PRES Lille Nord de France</li> <li>- La dynamisation des partenariats de R&amp;D venant en appui aux pôles de compétitivité et d'excellence économique</li> <li>- La mise au standard international de l'immobilier universitaire et l'amélioration des conditions d'accueil des étudiants. .</li> </ul> <p>Ces objectifs ont permis à l'Etat et la Région d'arrêter une liste d'opérations sélectionnées à partir des propositions des Présidents d'Universités et des Directeurs des grandes écoles. Ces opérations sont définies dans la convention d'application relative au volet Enseignement Supérieur et Recherche - Chapitre constructions universitaires du CPER 2007-2013 (cf. art 3).</p> <p>Dans la mesure où elles répondent aux orientations et critères d'éligibilité de l'Objectif « Compétitivité régionale et emploi », ces opérations pourraient bénéficier d'un financement complémentaire européen au titre du programme opérationnel FEDER, Axe 1- Recherche et Développement - Innovation et politique de l'entreprise notamment la priorité 2 - Renforcer l'attractivité internationale du dispositif de recherche et de formation à et par la recherche et la priorité 4 - Accompagnement des projets de R&amp;D des pôles et de leurs opérations structurantes et au titre de l'Axe 4 en ce qui concernent les opérations relevant de l'excellence territoriale et du rayonnement métropolitain.</p>

<b>Types d'acteurs et/ou d'actions éligibles</b>	Universités Grandes écoles CROUS Conseil Régional Communautés urbaines et d'agglomération- Villes Opérations d'investissement immobilier ( construction, restructuration, réhabilitation, aménagement de locaux)
<b>Critères de suivi et d'évaluation (indicateurs)</b>	Surfaces réhabilitées et construites pour l'enseignement supérieur et la recherche universitaires
<b>Services instructeurs chef de file</b>	Services instructeurs Etat : Rectorat - DRRT Région : Direction de la Recherche, de l'Enseignement Supérieur, de la Santé, des Technologies de l'Information et de la Communication (DRESTIC)  Service chef de file FEDER : DRESTIC
<b>Calendrier de réalisation</b>	2007-2013

## FICHE ACTION CPER-PO

## N°1-5 : Moderniser l'accès au savoir (Learning centers)

REFERENCE CPER Grand Projet 6 Opération 21	REFERENCE PO Axe 1 Sous-axe 1
<b>Description</b>	<p>Un Learning Center est un lieu qui permettra à tout individu de <i>répondre à son désir d'apprendre</i> et de le développer tout au long de la vie. Chaque Learning Center est consacré à une thématique et a, par essence, une vocation régionale, quelle que soit sa localisation.</p> <p>Deux enjeux majeurs caractérisent ce projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faciliter l'accès au savoir pour tous. Le Learning Center est organisé autour d'une bibliothèque numérique permettant un accès au savoir sur place et à distance, s'appuyant sur une mise en réseau des lieux-ressources de documentation et d'information. Un dispositif d'accueil et d'accompagnement des différents publics lui permet d'offrir un environnement pédagogique complémentaire aux dispositifs existants de formation initiale et de formation permanente.</li> <li>• Constituer des lieux de recherche et d'innovation dans le domaine de la formation numérique pour s'adapter aux évolutions techniques, pédagogiques, sociales, dans un domaine aujourd'hui déficitaire au niveau européen.</li> </ul> <p>La mise en réseau des Centres entre eux ainsi qu'avec d'autres centres de ressources permettra de couvrir des champs de connaissances plus vastes. A ce titre, d'autres partenaires seraient à associer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Autres bibliothèques universitaires</li> <li>- Bibliothèques et archives départementales</li> <li>- Bibliothèques et médiathèques municipales, qui constituent déjà un ensemble de lieux -ressources en réseau ouverts à tous les publics</li> <li>- Centres de documentation, liés à des musées ou autonomes (Forum des Sciences de Villeneuve d'Ascq, Centre des Archives du Travail de Roubaix, INA, Nausicaa, CHM de Lewarde et autres musées de la mine...).</li> </ul> <p>Le maillage fin du territoire que constituent ces lieux est un atout (proximité de la population), mais aussi une difficulté, liée à l'éparpillement de la ressource documentaire pouvant faire obstacle à sa consultation. Pour tout ou partie de ces lieux, un programme de numérisation et d'accès à distance de certains fonds régionaux sera à engager, par analogie et en complémentarité avec les programmes national (Gallica) et européen (Europeana) pilotés en France par la BNF, sur les thématiques principales et sur d'autres thématiques particulières à définir en fonction de leur intérêt régional.</p> <p>L'objectif sera de pouvoir offrir, au travers du réseau des Learning Centers, un catalogue régional de ressources numérisées.</p>
<b>Orientations opérationnelles principales / stratégie</b>	<p>Chaque Learning Center est une construction double :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un centre de ressources / centre de documentation spécialisé, consacré à l'un des thèmes retenus (la formation numérique, le fait religieux, urbanisme-habitat-développement durable, pôles de compétitivité, archéologie, ....)</li> <li>• Un lieu d'accès à une connaissance large (très au-delà de la thématique principale du lieu), destiné à un public très divers.</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<p>Pour accompagner la révolution informationnelle, les Learning Centers, véritables centres de ressources du futur, représenteront l'un des outils les plus innovants et les plus performants pour la maîtrise et la diffusion des savoirs en direction de la population du Nord Pas-de-Calais dans toutes ses composantes (enseignants, étudiants, chercheurs, mais aussi scolaires, jeunes et adultes en formation permanente et grand public).</p>

<b>Localisation</b>	Opération régionale
<b>Partenariats et financement</b>	Financement Etat MESR - programme 150 - 6,0 M€ Conseil Régional : 50 M
<b>Maîtres d'ouvrages</b>	Région Universités Collectivités territoriales
<b>Bénéficiaires</b>	Universités Collectivités territoriales
<b>Critères de sélection des opérations</b>	<p>Un cahier des charges générique sera élaboré dans la première phase du projet, à partir de septembre 2007</p> <p>Les opérations seront sélectionnées à l'aune de ce cahier des charges générique, moyennant d'éventuelles adaptations aux spécificités de chaque Learning Center. Une attention toute particulière sera portée aux modalités d'accueil d'un public diversifié et au projet pédagogique d'accompagnement.</p> <p>Prise en compte de critères de qualité environnementale dans les projets (intégration de critères HQE dans la conception des bâtiments, économie d'eau, d'énergie, recours aux énergies renouvelables, gestion des eaux pluviales à la parcelle, biodiversité, accessibilité en modes doux...)</p> <p>Suivi de l'élimination des éventuels déchets de matériel informatique ou électronique dans les filières de valorisation, ou don à des associations caritatives pour les matériels en état de marche.</p>
<b>Types d'acteurs et/ou d'actions éligibles</b>	<p>Les opérations éligibles sont les études préalables (y compris la définition du concept), la construction et l'équipement des Learning Centers retenus dans le programme.</p> <p>Seront également éligibles les actions visant à constituer un réseau régional de documentation et d'accès au savoir à distance autour des Learning Centers : par exemple, les programmes de numérisation des fonds documentaires d'intérêt régional, ou la création de points d'accès dans les établissements partenaires.</p>
<b>Critères de suivi et d'évaluation (indicateurs)</b>	<p>A terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Indicateurs de fréquentation des Learning Centers</li> <li>- Répartition des visiteurs selon les catégories (étudiants, chercheurs, personnes en formation continue, grand public...)</li> <li>- Nombre de documents mis à disposition en consultation locale / distante</li> <li>- Nombre de bâtiments, d'aménagement intégrant les critères HQE/HPE réalisés ;</li> <li>- Nombre de projets avec gestion des eaux pluviales à la parcelle ;</li> <li>- Nombre de projets valorisant des énergies renouvelables et économies TEP/CO2 associées</li> <li>- Nombre de projets prenant en compte l'accessibilité en mode doux (vélo).</li> <li>- Quantités de déchets électriques ou électroniques produits effectivement orientés vers une filière de valorisation.</li> </ul>

<b>Services instructeurs chef de file</b>	Service instructeur: DRESTIC pour le Conseil Régional
<b>Calendrier de réalisation</b>	2007-2013

## FICHE ACTION CPER-PO

## N°1-6 : Développer les pôles de compétitivité régionaux

REFERENCE CPER Grand Projet 7 Opération 28 et 29	REFERENCE PO  Axe 1 Sous-axe 1 Priorité 4
Description	<p>La présente opération vise à favoriser le développement des 6 pôles de compétitivité du Nord - Pas de Calais.</p> <p>Il s'agit donc de <b>soutenir les projets de R&amp; D</b> des pôles, associant a minima une entreprise et un centre de recherche, susceptibles de faire émerger de réelles innovations et d'assurer la compétitivité de l'économie régionale.</p> <p>Il s'agit en outre de conforter la visibilité nationale et internationale des pôles de compétitivité, en favorisant la <b>mise en place d'équipements structurants</b> ( centres technologiques, centre de recherche, laboratoires des universités et grandes écoles...).</p> <p>En particulier, il s'agit de permettre à des entreprises innovantes de bénéficier des acquis des travaux de recherche appliquée réalisés dans des laboratoires notamment universitaires.</p> <p>Enfin la présente opération permettra de <b>soutenir la gouvernance des pôles</b> de compétitivité.</p>
Orientations opérationnelles principales / stratégie	<p>Avec 0,7% du PIB régional consacré aux dépenses de R&amp;D pour une moyenne nationale de 2,1%, la région Nord-Pas de Calais affiche un fort retard par rapport aux autres régions françaises et européennes.</p> <p>La labellisation de 6 pôles de compétitivité en juillet 2005 fournit un cadre pour rapprocher les mondes de l'entreprise, de la formation et de la recherche, et stimuler le potentiel d'innovation en région.</p> <p>L'objectif est de renforcer le potentiel de recherche et d'innovation de l'économie du Nord-Pas de Calais, afin de développer sa compétitivité et son attractivité.</p> <p>Pour ce faire, l'option retenue est de s'appuyer sur les pôles de compétitivité régionaux, car ils constituent un cadre structurant pour le décloisonnement des mondes de l'entreprise, de la recherche et de la formation. Il s'agit de les hisser au meilleur niveau, européen ou mondial, selon leur potentiel.</p>
Objectifs	<p>L'objectif est double : renforcer la compétitivité des entreprises régionales en leur donnant accès aux meilleurs équipements, mais aussi attirer en région les compétences ou les projets des leaders mondiaux dans les secteurs concernés.</p> <p>Ces mesures doivent permettre de faire passer les dépenses de R&amp;D régionales de 0,7% à 1,4% du PIB dans un premier temps, avec un objectif à 3% à plus long terme.</p>
Localisation	Projet régional

<p><b>Partenariats et financement</b></p>	<p>Financement Etat : 4,5M€ (BOP 134) Financement Région : 32M€</p> <p>La présente opération coïncide avec la priorité 4 du programme opérationnel FEDER, à ceci près qu'elle inclut l'appui de l'Etat au financement de la gouvernance des pôles, qui relève dans le programme opérationnel FEDER de la priorité 7.</p> <p>De plus, le soutien aux projets de R&amp;D des pôles d'excellence relève du grand projet 8 du CPER.</p> <p>Sur cette thématique, le périmètre de la contractualisation n'inclut pas l'ensemble des moyens mobilisés par l'Etat : ainsi les dispositifs de soutien à l'innovation et à la R&amp;D (Agence nationale de la recherche, Fonds unique interministériel, Oséo-AII) sont hors Contrat de projet</p> <p>A signaler qu'en complément des montants identifiés dans la présente fiche, des aides complémentaires sont apportées en soutien des pôles au titre des constructions universitaires (cf fiche action 1.3). Les financements du Conseil général du Nord en faveur des pôles de compétitivité sont contractualisés au titre des fiches action 1-11, et 4-6 pour ce qui concerne les équipements structurants.</p>
<p><b>Maîtres d'ouvrages</b></p>	<p>Structures de gouvernance des pôles de compétitivité Entreprises, centres de recherche Rectorat, universités et grandes écoles impliquées dans les pôles de compétitivité</p>
<p><b>Bénéficiaires</b></p>	<p>Structures de gouvernance des pôles de compétitivité Entreprises, centres de recherche Universités et grandes écoles impliquées dans les pôles de compétitivité</p>
<p><b>Critères de sélection des opérations</b></p>	<p><b>Soutien aux projets de R&amp;D des pôles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- projets déposés à un appel à projets national et ayant fait l'objet d'une expertise favorable (qu'ils soient financés ou non dans le cadre de cet appel à projets) ;</li> <li>- projets ayant fait l'objet, à la demande des pouvoirs publics, d'une expertise indépendante.</li> </ul> <p><b>Mise en place d'équipements structurants à forte visibilité dans les pôles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- intégration dans la stratégie d'un pôle ;</li> <li>- visibilité internationale du projet (nombre de contrats avec des partenaires internationaux) ;</li> <li>- expertise indépendante ;</li> <li>- qualité de la prise en compte de la dimension environnementale pour les infrastructures immobilières (construction durable, accessibilité multimodale ...);</li> <li>- effet structurant sur l'évolution du tissu économique et le développement à terme des entreprises concernées par ces pôles.</li> </ul> <p><b>Soutien à la gouvernance des pôles de compétitivité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- définition d'une stratégie de développement claire <ul style="list-style-type: none"> <li>- mise en place d'un dispositif de soutien à l'émergence de projets innovants</li> <li>- participation des PME</li> </ul> </li> <li>- évaluation des résultats obtenus</li> <li>- représentativité de la gouvernance</li> </ul>

	<p>- part de financement privé.</p> <p>L'impact environnemental des investissements soutenus, notamment immobiliers, sera pris en compte (localisation, desserte, performances des bâtiments,...). Il en va de même de la consommation de ressources, ou de la production et gestion des déchets, notamment dangereux.</p>
<p><b>Types d'acteurs et/ou d'actions éligibles</b></p>	<p><b>1) Soutien aux projets de R&amp;D des pôles de compétitivité :</b>  <i>Projets de R&amp;D associant a minima une entreprise et un centre de recherche.</i>  Le soutien aux projets retenus s'inscrira dans l'encadrement communautaire des aides à la R&amp;D.  Sont éligibles, notamment, les dépenses de personnels affectés au projet, identifiés et appartenant aux catégories suivantes : chercheur, ingénieur, technicien. Sont également éligibles les amortissements d'équipements et matériels de recherche, ainsi que les sous-traitances confiées à des laboratoires publics ou privés.</p> <p><b>2) Mise en place d'équipements structurants à forte visibilité dans les pôles :</b>  Les investissements éligibles concernent les équipements et matériels techniques ou de recherche.  Le volet immobilier (hors investissements universitaires) est éligible <b>aux crédits du CPER et du FEDER dans le cas :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de projets pour lesquels les collectivités concernées apportent une part significative du cofinancement</li> </ul> <p><b>3) Financement d'investissements (construction et équipements) universitaires dans le cadre de l'implication des universités et grandes écoles au sein des pôles de compétitivité</b></p> <p><b>4) Soutien à la gouvernance des pôles de compétitivité</b></p>
<p><b>Critères de suivi et d'évaluation (indicateurs)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de projets de RDT</li> <li>- Nombre de projets intégrant des technologies propres ou s'accompagnant de démarches environnementales spécifiques</li> </ul>
<p><b>Services</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>instructeurs</b></li> <li>- <b>chef de file</b></li> </ul>	<p>Services instructeurs :</p> <p>Etat : DRIRE, DRRT, RECTORAT  Contacter votre service habituel</p> <p>DRIRE  941 rue Charles Bourseul  BP 750  59507 DOUAI Cedex  tél : 03.27.71.22.61  courriel: Jacqueline.Lambert@industrie.gouv.fr</p> <p>DRRT  2 rue des canoniers  59800 LILLE  tél: 03.28.38.50.18  courriel : <a href="mailto:drdt@drdt-lille.fr">drdt@drdt-lille.fr</a></p> <p>Rectorat de l' Académie de Lille  20 rue Saint-Jacques  BP 709  59033 Lille cedex  tel : 03 20 15 67 82  fax : 03 20 15 60 65</p>

	<p>courriel : <a href="mailto:sgrec@ac-lille.fr">sgrec@ac-lille.fr</a></p> <p>Région : DAE , DRESTIC</p> <p>Service chef de file FEDER : DAE/DRESTIC</p>
<b>Calendrier de réalisation</b>	2007-2013

## FICHE ACTION CPER-PO

N°1-7 : Préparer les ressources humaines des pôles de compétitivité  
aux métiers de demain

REFERENCE CPER Grand Projet 7 Opération 30	REFERENCE PO
<b>Description</b>	<p><u>Volet 1 : Intervention de l'Etat :</u> Actions préparatoires ou d'accompagnement des entreprises concernées par les pôles de compétitivité: diagnostics sur les besoins en emplois, compétences, mobilité des salariés - actions d'accompagnement des entreprises pour valoriser leurs ressources humaines dans une perspective de projets innovants conduits sur la durée.</p> <p><u>Volet 2 : Intervention Région :</u> En respect de sa compétence et dans le souci de préparer les ressources humaines aux métiers de demain : l'intervention de la Région vise à organiser en partenariat avec les sept universités de la région et le CNAM, en direction des demandeurs d'emploi, une offre de formation supérieure visant à accompagner le développement des secteurs d'activité identifiés dans le cadre des pôles de compétitivité (formations diplômantes liées à la création / transmission d'entreprises, au développement international, aux TIC...)</p> <p>Un axe particulier pourra être proposé dans le champ du sanitaire et social, et dans le champ de l'économie sociale et solidaire.</p>
<b>Orientations opérationnelles principales / stratégie</b>	Volet Ressources Humaines des mutations économiques stratégiques - Anticiper les évolutions technologiques, organisationnelles et humaines dans les entreprises concernées par le développement des pôles de compétitivité. Accompagner la montée en qualification des demandeurs d'emploi et leur permettre d'accéder aux métiers de demain.
<b>Objectifs</b>	Préparer les ressources humaines aux métiers de demain.
<b>Localisation</b>	Région Nord-Pas-de-Calais
<b>Partenariats et financement</b>	Financement Etat : 2 500M€ (DRTEFP) Financement Région : 2 500 M€ FSE : axe1 mesure I et II (uniquement sur le volet 1)  Partenariat avec DRIRE et acteurs économiques régionaux Lien avec CCREFP (C7)
<b>Maîtres d'ouvrage</b>	Etat (DRTEFP) et Région
<b>Bénéficiaires</b>	Entreprises et salariés. Actifs demandeurs d'emploi pour l'intervention régionale.
<b>Critères de sélection des opérations</b>	Besoin identifié sur un secteur donné ; lien avec les structures des pôles ; problématique d'évolution des emplois et compétences, de mobilité liée aux

	<p>projets innovants.</p> <p>Projets qui contribuent à l'un des objectifs suivants : à l'éducation et la formation tout au long de la vie, à une meilleure cohésion sociale (accès à l'emploi pour tous), à la parité et à l'égalité professionnelle, au développement de la responsabilité sociale des organisations, à l'amélioration de la solidarité entre territoires.</p>
<b>Types d'acteurs et/ou d'actions éligibles</b>	Entreprises - Branches - acteurs économiques régionaux - gouvernances des pôles.
<b>Instances de suivi</b>	CMER CCREFP Commission 7
<b>Critères de suivi et d'évaluation (indicateurs)</b>	En cours de définition Pour les indicateurs spécifiques au PO, voir les fiches relatives aux priorités de ce programme.
<b>Critères introduits par l'évaluation stratégique environnementale</b>	Intégrer chaque fois que possible cette thématique aux autres actions soutenues, notamment en diffusant les informations sur la réglementation, les meilleures technologies, les démarches et le management environnementaux.
<b>Services instructeurs</b>	<p>Services instructeurs :</p> <p>Etat : DRTEFP DRTEFP (pour le volet CPER) : Chantal Coulange courriel : <a href="mailto:dr-npc.secrétariat-mutations-économiques@travail.gouv.fr">dr-npc.secrétariat-mutations-économiques@travail.gouv.fr</a></p> <p>DRTEFP (pour le volet FSE) : Philippe Faucompré courriel : <a href="mailto:fse.dr-nordpc@travail.gouv.fr">fse.dr-nordpc@travail.gouv.fr</a></p> <p>Région Nord - Pas de Calais : Direction de la Formation Professionnelle (Tél : 03 28 82 86 80 ) <a href="mailto:formation.professionnelle@nordpasdecals.fr">formation.professionnelle@nordpasdecals.fr</a></p> <p>Direction de l'Action Economique ( Tél : 03 28 82 75 61) <a href="mailto:recherche@nordpasdecals.fr">recherche@nordpasdecals.fr</a></p> <p>Service chef de file : DRTEFP</p>
<b>Calendrier de réalisation</b>	2007 -2013

## FICHE ACTION CPER-PO

## N°1-8 : Réalisation d'un centre européen des matériaux à usage domestique

REFERENCE CPER Grand Projet 16 Opération 69	REFERENCE PO Axe 1 Priorité 4
<b>Description</b>	<p>Labellisé par l'Etat en juillet 2005 sur les thématiques de la chimie, des matériaux et des aliments, le pôle de compétitivité MAUD (Matériaux à Usage Domestique) a pour vocation l'innovation au service du quotidien en chimie et matériaux de performance pour toutes les applications que l'on peut regrouper sous la définition d'« usage domestique ».</p> <p>Ce pôle de compétitivité, reposant sur une structure juridique de type associatif dénommée "Innov-Aa-Lys" rassemble, d'une part, les entreprises spécialisées dans les matériaux domestiques (papier, carton, verre, céramique, polymère, acier, ...) et d'autre part, les structures de recherche en chimie des matériaux, publiques ou privées.</p> <p>Le pôle s'est donné comme objectif de mettre en relation chacun de ces acteurs afin d'encourager une mutualisation des compétences constituant un effet levier sur le développement économique local, notamment en faveur des PME, mais également d'être reconnu comme vitrine de l'innovation au niveau international.</p> <p>Dans ce cadre, le pôle MAUD a souhaité s'appuyer sur deux centres travaillant en réseau qui, par leurs actions conjointes et coordonnées, constituent de fait les bases d'un pôle européen objet de la présente fiche :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le centre d'études fondamentales IMMCL (Institut ME Chevreul de Villeneuve d'Ascq).</li> <li>- Le centre de recherche appliquée ( CREATE de Saint-Omer)</li> </ul>
<b>Orientations opérationnelles principales/stratégie</b>	<p>Recherche, mise en place et suivi d'un partenariat actif industrie/recherche visant à l'amélioration de la performance des matériaux domestiques, favorisant la croissance économique dans les arts de la table, les industries graphiques et l'emballage. Ces trois secteurs sont les trois secteurs prioritaires dans lesquels le pôle se propose de mener des actions de stimulation de l'innovation offensives. Cette priorité n'exclut pas, en fonction des opportunités, le soutien à des projets concernant d'autres marchés, à condition que ces projets se situent dans le champ général d'action du pôle : les matériaux et l'usage domestique.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire monter en technologie les entreprises productrices ou utilisatrices de matériaux à usage domestique, en mettant à leur disposition des moyens de test, d'expertise et de recherche ;</li> <li>- Construire, autour du pôle MAUD, un véritable pôle de compétences régional dans ce domaine..</li> </ul>
<b>Localisation</b>	Territoire Régional (dont sites de Villeneuve d'Ascq - Institut Chevreul, et Saint-Omer - CREATE).
<b>Partenariats et financement</b>	<p>Financement Etat : 1M€</p> <p>Partenariat :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Union Européenne - P.O. Feder</li> <li>- Conseil Régional</li> </ul>
<b>Maîtres d'ouvrages</b>	Association Innov-Aa-Lys et autres partenaires en fonction des actions mises en oeuvre dans le cadre du pôle MAUD.
<b>Bénéficiaires</b>	Secteur de l'artisanat, de l'industrie et de la recherche, producteurs et utilisateurs de matériaux à usage domestique.
<b>Critères de sélection des opérations</b>	<p>Les critères utilisés seront notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les retombées économiques attendues;</li> <li>• la contribution du projet au développement de l'innovation dans les PME régionales;</li> <li>• la capacité du projet à fédérer les principaux acteurs concernés ;</li> <li>• la complémentarité du projet avec les équipements existants en région ou ailleurs en France ;</li> <li>• la viabilité économique de l'équipement ;</li> <li>• la capacité du projet à favoriser les coopérations inter-acteurs (entreprises, laboratoires).</li> </ul> <p>Le Préfet du Pas-de-Calais, en lien avec les services de l'Etat concernés et les autres partenaires, se prononcera sur la validité de chaque projet.</p>
<b>Types d'acteurs et/ou d'actions éligibles</b>	<p>Association Innov-Aa-Lys et ses partenaires publics ou privés; collectivités territoriales, ...</p> <p>Sur des opérations d'investissement (matériel ou immatériel) en priorité + dépenses liées à la conception, la mise en oeuvre et au démarrage des projets.</p> <p>Les actions soutenues viseront, notamment, à adapter l'équipement du CREATE aux besoins des PME de son périmètre d'intervention sectoriel (arts de la table, emballage, imprimerie...).</p>
<b>Indicateur de suivi Indicateur de réalisation et de résultat</b>	<p>En cours de définition.</p> <p>Pour les indicateurs spécifiques au PO, voir les fiches relatives aux priorités de ce programme.</p>
<b>Projet d'évaluation OUI/NON Echéance : Si OUI : critère d'évaluation et indicateur d'impact</b>	non
<b>SERVICES - instructeurs  -chef de file</b>	<p>Services instructeurs :</p> <p>Etat : DRIRE DRIRE tél : 03.27.71.22.61 courriel: Jacqueline.Lambert@industrie.gouv.fr</p> <p>Région Nord – Pas de Calais : Volet entreprises Direction de l'Action Economique (DAE) ( Tél : 03 28 82 75 61)</p>

	<p>Innovationcompetitivite@nordpasdecalais.fr</p> <p>Volet laboratoires  Direction de la Recherche, Enseignement Supérieur, Santé et Technologie  de l'Information et de la Communication (DRESTIC)  (Tél : 03 28 82 76 02)  recherche@nordpasdecalais.fr</p> <p>Service chef de file CPER : Préfecture du Pas-de-Calais  DAECS  Bureau de la programmation et de l'aménagement du territoire  (tél: 03.21.21.22.24)</p> <p>Chef de file : DRESTIC</p>
<p><b>Calendrier de réalisation</b></p>	<p>2008 - 2013</p>

## FICHE ACTION CPER-PO

## N°1-9 : Développement du CRITT M2A : Extension du centre pour l'installation de nouveaux bancs d'essais

REFERENCE CPER Grand Projet 16 Opération 68	REFERENCE PO Axe 1 Sous-axe 1
<b>Description</b>	<p>Le CRITT M2A, l'un des plus gros centres européens de recherche automobile, a été fondé en 2001 pour permettre à tous les équipementiers du secteur automobile d'accéder aux moyens lourds de Recherche et Développement ainsi qu'aux compétences d'expertise en vibro-acoustique, mécanique moteur et Conception Assistée par Ordinateur.</p> <p>Le site dispose de plates formes pour l'optimisation des performances et la réduction des polluants des moteurs thermiques, de salles d'analyse des émissions sonores, de puissants moyens de calculs, de modélisation et de simulation ainsi que des compétences pour piloter ces outils et exploiter les résultats.</p>
<b>Orientations opérationnelles principales/stratégie</b>	Promouvoir une économie régionale innovante et performante, notamment dans le secteur automobile.
<b>Objectifs</b>	<p><i>Crédits FNADT (1 M€) :</i></p> <p><b>Le CRITT M2A sera doté en 2008 de cinq bancs d'essai révolutionnaires. Ils seront consacrés à l'optimisation des turbocompresseurs. Le Nord-Pas de Calais sera la première région française à disposer d'un centre d'essais pour les turbo compresseurs automobiles. Pour financer l'investissement la structure du CRITT M2A s'appuie comme par le passé sur Artois Comm. La communauté d'agglomération d'Artois financera l'investissement à hauteur de 7,5 M€ HT.</b></p> <p>De plus petite taille, le nouveau bâtiment, appelé centre d'essai turbo, accueillera donc les cinq bancs d'essai moteurs et turbo-chargeurs. Les équipementiers et les constructeurs y auront accès selon des modalités très strictes.</p> <p><i>Crédits Recherche (1 M€):</i> ces crédits s'inscrivent dans le cadre du Campus international sur l'interopérabilité et l'intermodalité dans les transports (CISIT) et ont vocation à financer le même projet.</p>
<b>Localisation</b>	CRITT M2A à Bruay-la-Buissière.
<b>Partenariats et financement</b>	<p>Financement Etat : BOP 112 (FNADT) : <b>1 M€</b> + BOP 172 (Recherche) : <b>1 M€</b> Conseil régional / Conseil Général du Pas-de-Calais Artois Comm.</p> <p>Lien avec l'opération « Focalisation de l'effort collectif de recherche » (fiche 1-2) : CPER et PO FEDER.</p>
<b>Maîtres d'ouvrages</b>	Communauté d'agglomération d'Artois / CRITTM2A

<b>Bénéficiaires</b>	Industrie automobile de la Région
<b>Critères de sélection des opérations</b>	Crédits recherche : Durant la phase de négociation du CPER, une évaluation scientifique a été menée au niveau national dans une lecture conjointe du Ministère et des organismes impliqués. Ceci a conduit à la sélection des opérations finançables. Leur programmation se fera au sein d'un groupe de pilotage dédié à chacune des opérations.
<b>Types d'acteurs et/ou d'actions éligibles</b>	Création d'un centre turbo (1 bâtiment + 5 bancs d'essai)
<b>Indicateur de suivi Indicateur de réalisation et de résultat</b>	En cours de définition. Pour les indicateurs spécifiques au PO, voir les fiches relatives aux priorités de ce programme.
<b>Evaluation Projet d'évaluation OUI/NON Echéance : Si OUI : critère d'évaluation et indicateur d'impact</b>	Non
<b>SERVICES - instructeurs -chef de file</b>	Services instructeurs : - Préfecture du Pas-de-Calais ( <i>pour crédits FNADT</i> ) DAECS (Tél : 03.21.21.22.24)  - DRRT (pour crédits Recherche) (tél: 03.28.38.50.18) courriel : drrt@drirt-lille.fr  Région Nord - Pas de Calais Volet entreprises Direction de l'Action Economique (DAE) ( Tél : 03 28 82 75 61) Innovationcompetitivite@nordpasdecals.fr  Volet laboratoires Direction de la Recherche, Enseignement Supérieur, Santé et Technologie de l'Information et de la Communication (DRESTIC) tél : 03 28 82 76 02 recherche@nordpasdecals.fr  Service chef de file CPER : Préfecture du Pas-de-Calais - DAECS Bureau de la programmation et de l'aménagement du territoire tél: 03.21.21.22.24  Chef de file : DRESTIC
<b>Calendrier de réalisation</b>	2008 (pour l'investissement sur les 5 bancs d'essai turbo) 2008-2013 (pour les crédits Recherche)

## FICHE ACTION CPER-PO

## N°1-10 : Accompagner les entreprises dans une démarche d'innovation et de Recherche -Développement, et soutenir les projets d'innovation

REFERENCE CPER Hors CPER	REFERENCE PO Axe 1 Priorité 3
<b>Description</b>	<p>La présente opération vise à favoriser le développement de l'innovation au sein des Pme.</p> <p>Il s'agit d'encourager et soutenir les Pme dans leur volonté d'innover. Deux grands axes sont envisagés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- favoriser l'émergence des projets par le recours à des compétences externes techniques, économiques, juridiques et plus généralement de conseils liés à l'innovation projetée, sans exclure les moyens internes, le renforcement de compétences de R&amp;D, notamment les plus diplômés. Par ailleurs en favorisant le montage de projets à caractère collaboratif afin d'associer les entreprises, les centres de compétence et les laboratoires.</li> <li>- En aval de cette émergence, le soutien des projets de développement notamment émanant des Pôles, en soutenant les projets en phase de développement. Ces soutiens englobent le développement de nouveaux produits, procédés innovants et intègrent les technologies diffusantes. Les partenariats Recherche publique/entreprise seront conjointement soutenus en bonne articulation et complémentarité avec les politiques nationales et régionales.</li> </ul>
<b>Orientations opérationnelles principales/stratégie</b>	<p>L'objectif de Lisbonne de 3% du PIB consacré à la recherche et à l'innovation est loin d'être atteint dans le Nord - Pas de Calais. Avec un montant de dépenses intérieures de recherche et développement de 555 millions d'euros, le Nord - Pas de Calais se place au 15<sup>ème</sup> rang des régions françaises et n'investit que 0,7 % de son PIB en R&amp;D, là où la moyenne nationale est de 2,1 %.</p> <p>Par ailleurs, avec moins de 1,5 % des effectifs nationaux de R&amp;D privée, le Nord - Pas de Calais se situe à la dernière place des régions françaises au regard du poids de sa population.</p> <p><b>Stratégie</b></p> <p>Comme défini par l'ensemble des acteurs oeuvrant au sein de la plateforme régionale de l'innovation et de la valorisation de la recherche, l'accompagnement des entreprises dans leur démarche d'innovation et de R&amp;D est l'une des pierres indispensable au renouveau du Nord - Pas de Calais. Dans ce cadre, les actions relevant de l'axe d'accompagnement des projets de R&amp;D des pôles concernant les projets portés notamment par des PME, sont repris en toute cohérence au sein de cette priorité.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'innovation est un moteur de la croissance et de la compétitivité, il est donc indispensable de continuer à soutenir le développement de</li> </ul>

<p><b>Objectifs</b></p>	<p>programmes innovants, générateurs eux-mêmes d'entreprises performantes et de richesse. Ce soutien doit être accentué pour donner l'impulsion nécessaire à une dynamisation de l'économie régionale. Ces développements qu'ils soient de rupture ou incrémental, devront intégrer en tant que de besoin et de façon diffusante les technologies de l'information et de la communication (TIC), tout en étant vigilant aux aspects technologies propres et développement durable.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Partager le risque avec les acteurs du développement d'innovations, des centres de compétences, des créateurs d'entreprises innovantes, des entreprises industrielles ou de service à l'industrie devrait leur permettre de mener un développement innovant et de consolider leurs chances de réussite.</li> </ul> <p>L'intervention au travers d'un interlocuteur unique, spécialiste de cette ingénierie, dont l'action s'inscrit dans le cadre d'un réseau de spécialistes, notamment dans le cadre des orientations prises au sein de la plate-forme régionale pour l'innovation et la valorisation de la recherche, doit favoriser l'accès des PME aux financements en faveur de l'innovation.</p>
<p><b>Localisation</b></p>	<p>Région Nord - Pas de Calais</p>
<p><b>Partenariats et financements</b></p>	<p>Financement OSEO .....27 M€  Financement collectivité territoriale .....8 M€  Financement entreprise .....60 M€  Financement Feder ..... 35 M€</p> <p>Ce dernier soutien vient compléter le soutien apporté par les collectivités locales au travers notamment du Fond Régional de l'Innovation et les financements propres d'OSEO.</p>
<p><b>Maître d'ouvrage</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entreprises, centres de recherche</li> <li>- Universités et Grandes Ecoles impliquées dans les pôles</li> <li>- R.D.T.</li> </ul>
<p><b>Bénéficiaires</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entreprises, centres de recherche</li> <li>- Universités et Grandes Ecoles impliquées dans les pôles</li> <li>- R.D.T</li> </ul>
<p><b>Critères de sélection des opérations</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le public visé concerne les entreprises éligibles aux aides d'OSEO innovation quelle que soit leur activité, une priorité sera toutefois accordée aux Pme telles que définies par la Commission Européenne.</li> <li>- Les critères de sélection des opérations :</li> </ul> <p>La sélection des opérations se fera par l'équipe d'OSEO innovation sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les programmes innovants,</li> <li>• La capacité des entreprises à mener à bien le projet</li> <li>• La capacité financière du porteur (le soutien d'OSEO financement pourra être recherché).</li> <li>• Les perspectives de développement (le maintien d'emplois et sa croissance, l'évolution du chiffre d'affaires notamment à l'export...).</li> <li>• Le renforcement des compétences notamment par du</li> </ul>

	<p>personnel hautement diplômé est un plus.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'assiette éligible.</li> </ul> <p>Les investissements éligibles comprennent des dépenses internes et externes. On citera notamment, les coûts de personnel, les études, expertises, essais, recherche de partenaires, mise en place de collaborations, investissements non récupérables, amortissements d'investissements récupérables en phase industrielle, appareils pilote ou pré-séries, normalisation, brevets, actions de veille...</p> <p>Régime d'aide utilisé : L'encadrement communautaire des aides d'état à la recherche, au développement et à l'innovation n°2006/C 323/01 du 30 décembre 2006, le régime notifié OSEO N408/2007, le régime des collectivités territoriales en cours de notification.</p> <p>Après instruction par les chargés d'affaires d'OSEO Innovation, les projets sont transmis aux membres de la Commission d'Attribution des Aides à l'Innovation (CRAAI) une semaine avant examen en Comité. Les membres de la CRAAI sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le Préfet de région ou son représentant,</li> <li>- le DRIRE ou son représentant,</li> <li>- le DRRT ou son représentant,</li> <li>- le TPG ou son représentant,</li> <li>- le Directeur de la Banque de France ou son représentant,</li> <li>- le président du Conseil Régional ou son représentant,</li> <li>- tout membre pouvant apporter un avis éclairé sur les projets,</li> <li>- Après avis des membres de la CRAAI, le décideur habilité décide de la suite à donner à la demande d'aide (accord, refus, ajournement ou fermeture).</li> </ul>
<p><b>Actions éligibles</b></p>	<p><i>Actions favorisant l'émergence de projets :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les aides favorisant l'intégration de personnels dédiés à la Recherche et Développement notamment des docteurs en partageant avec l'entreprise le coût du lancement de la faisabilité du projet d'innovation.</li> <li>• Les aides au développement de projets innovants en phase de faisabilité (Prestations Technologiques Réseau, études techniques ou économiques, recherche de partenaires européens (favorisant le développement des PME à l'international), aide au montage de projets en consortium..),</li> </ul> <p><i>Actions pour le développement d'innovations :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le soutien de projets innovants portés par de jeunes créateurs, notamment en complément du « Concours à la création d'entreprises innovantes du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ».</li> </ul> <p>Les projets d'innovations notamment émanant des pôles de compétitivité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En phase de développement ou mise au point de produits ou procédés innovants et d'intégrations de technologies diffusantes.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les aides au transfert de technologie auprès des laboratoires de recherche ou centres de compétences en vue d'un transfert de savoir-faire pour une exploitation future. (On peut citer en exemple les laboratoires en partenariat étroit avec les entreprises dans le cadre des projets « Pôle de compétitivité »).</li> <li>• Les aides à la préparation de l'industrialisation et de son lancement. Dans ce cadre, la mise en place d'une aide communautaire, complétant les autres financements publics et privés apportés sur la phase de développement technique, aura un impact important pour la concrétisation en activité et donc en emploi, des efforts déployés par les PMI.</li> </ul> <p>Les taux d'intervention seront modulés en fonction de la taille de l'entreprise et des caractéristiques du projet de R&amp;D conformément aux régimes d'aides repris précédemment, en vue d'accompagner au mieux le risque projet et le risque entreprise.</p>
<b>Critères de suivi et d'évaluation</b> <b>« Indicateurs »</b>	<p>En cours de définition.</p> <p>Pour les indicateurs spécifiques au PO, voir les fiches relatives aux priorités de ce programme.</p>
<b>Services instructeurs</b>	<p>OSEO  Direction régionale OSEO Innovation  tél: 03.20.81.79.91  courriel: veronique.dumortier@oseo.fr</p>
<b>Calendrier de réalisation</b>	<p>2007 - 2013</p>

## FICHE ACTION CPER-PO

## N°1-11 : Structurer le territoire régional autour des pôles d'excellence économique et développer la compétitivité des entreprises

REFERENCE CPER Grand Projet 8 Opération 35	REFERENCE PO Axe 1 Priorités 4 et 7
<b>Description</b>	<p>La présente opération recouvre trois volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le soutien à la structure de gouvernance et au programme d'action des pôles d'excellence régionaux ;</li> <li>- le soutien aux projets de R&amp;D et d'innovation des pôles d'excellence, et à leurs équipements structurants ;</li> <li>- le développement de la compétitivité des PME régionales par des actions de nature collective, en particulier sur les thématiques prioritaires suivantes : innovation, maîtrise de l'information, performance interne, développement commercial, international, prise en compte des enjeux environnementaux et de développement durable, accompagnement et anticipation des mutations.</li> </ul>
<b>Orientations opérationnelles principales / stratégie</b>	<p>L'industrie de la région Nord-Pas-de-Calais est en mutation, sous l'effet de plusieurs facteurs : mondialisation, redéfinition de la chaîne de valeur entre donneurs d'ordres et sous-traitants, hausse du coût de certaines matières premières, évolutions technologiques pour n'en citer que quelques-uns.</p> <p>La compétitivité des PME repose en grande partie sur leur capacité à innover, mais l'évaluation du programme régional d'innovation (PRI) souligne qu'elles sont encore peu nombreuses à y parvenir. L'objectif de cette action est de consolider les bases de la compétitivité des PME régionales, et de les tirer vers l'innovation.</p>
<b>Objectifs</b>	<p>Le premier objectif de la présente priorité est de <b>favoriser le développement des pôles d'excellence régionaux</b>, qui doivent devenir des éléments structurants du tissu industriel régional, et d'en faire des moteurs de l'innovation.</p> <p>En parallèle à cette démarche, le deuxième objectif de la priorité est <b>de renforcer la maîtrise par les PME des fondamentaux de la compétitivité</b> : innovation, maîtrise de l'information (intelligence économique), performance interne, utilisation des TIC, formation des dirigeants, approche commerciale, performance environnementale et développement durable notamment. La liste des thèmes ciblés est donnée à la rubrique « type d'actions éligibles ».</p>
<b>Localisation</b>	Région Nord- Pas de Calais
<b>Partenariats et financement</b>	<p><u>Financement Etat</u> : 7700k€</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dont filière automobile : 1700k€</li> <li>- dont TIC : 2000k€</li> </ul> <p><u>Financement Région</u> : 52000k€</p> <p><u>Financement CG 59</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 800k€ pour la gouvernance des pôles économiques tels que les pôles d'excellence économique, pôle de compétitivité (cf fiche 1-6) et les pôles d'excellence rurale. Le soutien en investissement aux équipements structurants</li> </ul>

	<p>de ces pôles figure dans la fiche 4-6 « Aménagement du territoire du Nord »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 500k€ pour une étude sur les matériaux liés à la route, menée en partenariat avec le Laboratoire Central des Ponts et Chaussées, le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment et le Centre d'étude Technique Nord Picardie, avec en perspective la construction dans le Nord d'un pôle de compétence de dimension nationale.</li> </ul> <p><u>Financement CG 62</u> : 3 000k€ hors animation des pôles (regroupant les fiches 1-6 -pour celle-ci, la participation financière sera ponctionnée sur le fonds de contractualisation du département du Pas-de-Calais et des EPCI - 1-8 et 1-11).</p> <p>La présente opération correspond pour partie à la priorité 4 de l'axe 1 du programme opérationnel FEDER (sur son volet pôles d'excellence) et pour partie à la priorité 7 de l'axe 1 (développer la compétitivité des PME par des approches collectives).</p> <p>La gouvernance de la stratégie régionale d'innovation et la mise en cohérence des moyens sont assurées par une structure partenariale, la plate-forme régionale de l'innovation et de la valorisation de la recherche (grand projet 6).</p> <p>Les actions collectives relevant de l'innovation émergent également, pour la partie Etat, au grand projet 6, et plus spécifiquement à l'opération « accompagner l'émergence et le développement de la plate-forme régionale de l'innovation et de la valorisation de la recherche ».</p>
<b>Maîtres d'ouvrages</b>	Structures de gouvernance des pôles d'excellence, fédérations professionnelles, organismes consulaires, collectivités, entreprises, organismes de recherche...
<b>Bénéficiaires</b>	Structures de gouvernance des pôles d'excellence, fédérations professionnelles, organismes consulaires, collectivités, entreprises, organismes de recherche...
<b>Critères de sélection des opérations</b>	<p><b>Animation des pôles d'excellence, actions collectives</b></p> <p>Les actions soutenues devront :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- s'inscrire dans une stratégie globale territoriale, thématique ou sectorielle ;</li> <li>- permettre et favoriser les partenariats industriels ;</li> <li>- favoriser la mise en oeuvre d'actions s'inscrivant dans une démarche de développement durable au sein du tissu industriel ;</li> <li>- avoir un financement en partie assuré par les entreprises ou les organismes partenaires ;</li> <li>- concrétiser des objectifs de résultats quantifiés</li> </ul> <p><b>Soutien aux projets de R&amp;D des pôles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- projets déposés à un appel à projets national et ayant fait l'objet d'une expertise favorable (qu'ils soient financés ou non dans le cadre de cet appel à projets) ;</li> <li>- projets ayant fait l'objet, à la demande des pouvoirs publics, d'une expertise indépendante.</li> </ul> <p><b>Mise en place d'équipements structurants à forte visibilité dans les pôles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- intégration dans la stratégie d'un pôle ;</li> <li>- visibilité internationale du projet (nombre de contrats avec des partenaires internationaux) ;</li> <li>- expertise indépendante ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- qualité de la prise en compte de la dimension environnementale pour les infrastructures immobilières (construction durable, accessibilité multimodale ...);</li> <li>- effet structurant sur l'évolution du tissu économique et le développement à terme des entreprises concernées par ces pôles.</li> </ul> <p>Il conviendra de veiller à l'intégration des enjeux du développement durable dans l'ensemble des actions menées, notamment en diffusant les informations sur la réglementation, les meilleures technologies, les démarches et le management environnemental.</p>
<p><b>Types d'acteurs et/ou d'actions éligibles</b></p>	<p>Soutien à la gouvernance et au programme d'action des pôles d'excellence régionaux.</p> <p><b>Actions collectives</b>  Les actions collectives visent à soutenir les initiatives immatérielles de coopération d'un ensemble d'entreprises. <i>Sont éligibles</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les actions collectives d'animation, de structuration et de renforcement, visant à développer la compétitivité d'un secteur d'activité stratégique pour la région.</li> <li>• Les actions collectives transversales, portant notamment sur les thématiques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- innovation ;</li> <li>- technologies de l'information et de la communication ;</li> <li>- intelligence économique ;</li> <li>- performance interne ;</li> <li>- formation des dirigeants ;</li> <li>- développement commercial et international ;</li> <li>- performance environnementale et développement durable ;</li> <li>- mise en réseau, regroupement de PME.</li> </ul> </li> </ul> <p>Les dépenses éligibles seront celles strictement nécessaires à la mise en oeuvre des opérations. Les dépenses qualifiées de fonctionnement (hors frais de personnels strictement liés à la réalisation de l'opération et intégrés à ce titre aux dépenses éligibles) prises en charge par le FEDER dans les actions collectives ne pourront en aucun cas excéder 20% du montant total subventionnable.</p> <p>L'Etat souhaite en particulier afficher un soutien spécifique aux opérations qui bénéficieront au secteur automobile (1,7 million d'euros), et aux actions qui contribueront à renforcer les usages des TIC dans les PME, ainsi qu'à développer une filière TIC régionale (2 millions d'euros).</p> <p><b>Soutien aux projets de R&amp;D des pôles d'excellence :</b>  Projets de R&amp;D associant a minima une entreprise et un centre de recherche.  Le soutien aux projets retenus s'inscrira dans l'encadrement communautaire des aides à la R&amp;D.  Sont éligibles, notamment, les dépenses de personnels affectés au projet, identifiés et appartenant aux catégories suivantes : chercheur, ingénieur, technicien. Sont également éligibles les amortissements d'équipements et matériels de recherche, ainsi que les sous-traitances confiées à des laboratoires publics ou privés.</p> <p><b>Mise en place d'équipements structurants à forte visibilité dans les pôles :</b>  Les investissements éligibles concernent les équipements et matériels techniques ou de recherche. Le volet immobilier des projets n'est pas éligible à l'exception des</p>

	projets pour lesquels les collectivités et leurs groupements concernés apportent une part significative du cofinancement.
<b>Critères de suivi et d'évaluation (indicateurs)</b>	En cours de définition. Pour les indicateurs spécifiques au PO, voir les fiches relatives aux priorités de ce programme.
<b>Critères introduits par l'évaluation stratégique environnementale</b>	Mener des actions collectives sur la thématique du développement durable. Intégrer chaque fois que possible cette thématique aux autres actions soutenues, notamment en diffusant les informations sur la réglementation, les meilleures technologies, les démarches et le management environnemental. Impact environnemental des investissements, notamment immobiliers. Consommation de ressources, production et gestion des déchets, notamment dangereux des activités de recherche.
<b>Services instructeurs et chef de file FEDER</b>	Services instructeurs :  Etat : DRIRE, DRRT DRIRE tél : 03.27.71.22.61 courriel: Jacqueline.Lambert@industrie.gouv.fr  Région Nord – Pas de Calais : Volet entreprises : Direction de l'Action Economique (DAE) Tél : 03 28 82 75 61 Courriel : Innovationcompetitivite@nordpasdecalais.fr  Volet laboratoires : Direction de la Recherche, Enseignement Supérieur, Santé et Technologie de l'Information et de la Communication (DRESTIC) Tél : 03 28 82 76 02 Courriel : recherche@nordpasdecalais.fr  Conseil Général du Nord : DPGP – DPAE Direction des Relations Internationales et des Programmes Européens ou Direction de la Planification et de l'Action Economique tél : 03 20 63 59 85 courriel : suivi_po_cper@cg59.fr  Conseil Général du Pas-de-Calais : DATDE, MDDL Direction de l'Aménagement du Territoire et du Développement Economique tél : 03 21 21 91 51 courriel: Dir.Europe@cg62.fr  Chef de file FEDER : DAE
<b>Calendrier de réalisation</b>	2007-2013

## FICHE ACTION CPER-PO

N°1-12 : Préparer les ressources humaines des pôles d'excellence  
aux métiers de demain

REFERENCE CPER Grand Projet 8 Opération 36	REFERENCE PO
<b>Description</b>	<p>FSE Axe 1 Mesures I et II</p> <p><u>Volet 1 : Intervention Etat :</u> Actions préparatoires ou d'accompagnement des entreprises concernées par les pôles d'excellence régionaux: diagnostics sur les besoins en emplois, compétences, mobilité des salariés - actions d'accompagnement des entreprises pour valoriser leurs ressources humaines dans une perspective de projets innovants conduits sur la durée.</p> <p><u>Volet 2 : Intervention Région :</u> L'intervention de la Région vise à organiser en partenariat avec les sept universités de la région et le CNAM, en direction des demandeurs d'emploi, une offre de formation supérieure visant à accompagner le développement des secteurs d'activité identifiés dans le cadre des pôles d'excellence ( formations diplômantes liées à la création / transmission d'entreprises, au développement international, aux TIC...) Un axe particulier pourra être proposé : - dans le champ du sanitaire et social, - dans le champ de l'économie sociale et solidaire.</p>
<b>Orientations opérationnelles principales / stratégie</b>	<p>Volet Ressources Humaines des mutations économiques stratégiques - Anticiper les évolutions technologiques, organisationnelles et humaines dans les entreprises concernées par le développement des pôles d'excellence. Accompagner la montée en qualification des demandeurs d'emploi et leur permettre d'accéder aux métiers de demain.</p>
<b>Objectifs</b>	Préparer les ressources humaines aux métiers de demain.
<b>Localisation</b>	région Nord-Pas-de-Calais
<b>Partenariats et financement</b>	<p>Financement Etat : 1 500M€ (DRTEFP) - Financement Conseil Régional : 1 500 M€ FSE : axe1 mesure I et II (en cofinancement du volet 1 uniquement)</p> <p>Partenariat avec la DRIRE et acteurs économiques régionaux Lien avec CCREFP ( C7)</p>
<b>Maîtres d'ouvrage</b>	<p>Etat : DRTEFP Région Nord - Pas de Calais</p>
<b>Bénéficiaires</b>	Entreprises et salariés dans le cadre de l'intervention de l'Etat, demandeurs d'emploi pour l'intervention de la Région.

<b>Critères de sélection des opérations</b>	Besoin identifié sur un secteur donné ; lien avec les structures des pôles ; problématique d'évolution des emplois et compétences, de mobilité liée aux projets innovants.
<b>Types d'acteurs et/ou d'actions éligibles</b>	Entreprises – Branches – acteurs économiques régionaux – gouvernances des pôles
<b>Critères de suivi et d'évaluation (indicateurs)</b>	En cours de définition. Pour les indicateurs spécifiques au PO, voir les fiches relatives aux priorités de ce programme.
<b>Critères introduits par l'évaluation stratégique environnementale</b>	Intégrer chaque fois que possible cette thématique aux autres actions soutenues, notamment en diffusant les informations sur la réglementation, les meilleurs technologies, les démarches et le management environnemental.
<b>Services</b> - <b>instructeurs</b> - <b>chef de file</b>	Services instructeurs : DRTEFP (pour le volet CPER) : Chantal Coulange courriel : <a href="mailto:dr-npc.secrétariat-mutations-économiques@travail.gouv.fr">dr-npc.secrétariat-mutations-économiques@travail.gouv.fr</a>  DRTEFP (pour le volet FSE) : Philippe Faucompré courriel : <a href="mailto:fse.dr-nordpc@travail.gouv.fr">fse.dr-nordpc@travail.gouv.fr</a>  Région Nord – Pas de Calais : Direction de la Formation Professionnelle tél : 03 28 82 86 80 courriel : <a href="mailto:formation.professionnelle@nordpasdecalais.fr">formation.professionnelle@nordpasdecalais.fr</a>  Direction de l'Action Economique tél : 03 28 82 75 61 courriel : <a href="mailto:Innovationcompetitivite@nordpasdecalais.fr">Innovationcompetitivite@nordpasdecalais.fr</a>  Chef de file : DRTEFP
<b>Calendrier de réalisation</b>	2007 -2013

## FICHE ACTION CPER-PO

## N°1-13 : Favoriser l'implantation d'entreprises stratégiques à fort contenu technologique, et de centres de R&amp;D

REFERENCE CPER Hors CPER	REFERENCE PO Axe 1 Priorité 6
<b>diagnostic</b>	<p>La région Nord-Pas de Calais souffre d'un taux de chômage très élevé (supérieur à 13% et près de 4 points au dessus de la moyenne nationale française). De plus, sa spécialisation industrielle dans des secteurs d'activité aujourd'hui matures implique une forte exposition au phénomène de mutations économiques (arrêt d'activités, délocalisations...). La région a besoin de trouver des relais de croissance à forte valeur ajoutée, en favorisant l'implantation de projets créateurs d'emplois, mettant en œuvre des technologies performantes ou concourant à renforcer le potentiel de R&amp;D régional.</p> <p>L'objectif de la priorité est de développer l'implantation d'entreprises à fort contenu technologique dans la région.</p> <p>Il est proposé de répondre à cette problématique par une double démarche : dynamique de promotion-prospection d'une part, aide à l'implantation de projets d'investissements innovants d'autre part.</p> <p>La dynamique de promotion du territoire, et la prospection d'entreprises innovantes – destinées à devenir les relais de croissance du territoire – et de leurs centres de R&amp;D – susceptibles d'avoir un effet d'entraînement sur le reste de l'économie régionale – revêt un caractère stratégique</p> <p>L'incitation aux investissements a en particulier pour objet de favoriser la localisation dans la région de projets d'entreprises, dès lors qu'ils sont structurants, porteurs d'un fort contenu technologique, significativement créateurs d'emplois et géographiquement mobiles.</p>
<b>Extraits du Cadre de Référence Stratégique National</b>	<p>III-2-A  <u>Priorité 1</u> : Promouvoir l'innovation et l'économie de la connaissance  Développer les investissements en RDT.  <u>Priorité 3</u> : Soutenir les entreprises dans une démarche de développement territorial  d) Anticiper les mutations économiques et soutenir la reconversion des territoires en crise  « Par ailleurs, l'anticipation des mutations technologiques et industrielles nécessite de soutenir les dispositifs innovants facilitant la création de nouvelles activités. »</p>
<b>Stratégie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir la Région auprès des investisseurs notamment extérieurs susceptibles de s'y implanter ou de s'y développer et identifier ceux porteurs d'investissements structurants et innovants pour l'économie régionale.</li> <li>• Soutenir les projets mobiles, stratégiques, créateurs d'emplois.</li> </ul>

<b>Objectifs à quantifier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• nombre de projets soutenus à fort contenu technologique: 50</li> <li>• nombre de programmes de R&amp;D générés : 50</li> <li>• nombre d'emplois créés (dont emplois de R&amp;D CDI ETP) : 2000 (150)</li> <li>• nombre d'emplois maintenus : 5000</li> </ul>
<b>Indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact</b>	<p>En cours de définition.</p> <p>Pour les indicateurs spécifiques au PO, voir les fiches relatives aux priorités de ce programme.</p>
<b>Types d'actions éligibles</b>	<p>Sous priorité I : incitation à l'implantation de projets d'investissements innovants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aide aux investissements à fort contenu technologique portés par des projets mobiles créateur d'emplois et susceptibles d'avoir des conséquences positives sur le développement de l'innovation en Région (développement des pôles de compétitivité et des pôles d'excellence....)</li> <li>- Aide aux investissements pour les projets d'entreprises industrielles à fort contenu technologique déjà implantées sur le territoire, permettant de pérenniser un nombre significatif d'emplois, avec des effets positifs sur la consolidation ou le développement de l'innovation en Région. (développement des pôles de compétitivité et des pôles d'excellence....)</li> <li>- Aide à l'implantation de centres de R&amp;D.</li> </ul> <p><i>Sous priorité II : Favoriser la dynamique de promotion prospection :</i></p> <p>Conduite d'actions de promotion et prospection prioritairement portant sur l'attraction de centres et de projets de R&amp;D menées par les membres du réseau " Investir en Nord Pas-de-Calais " ou ses partenaires thématiques qui remplissent les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• s'intégrer dans le dispositif régional concerté de promotion prospection.</li> <li>• porter sur une période limitée dans le temps au plus biennale.</li> <li>• être évaluables quantitativement.</li> </ul>
<b>Modalités de sélection des projets</b>	<p><i>Sous Axe I : incitation à l'implantation de projets d'investissements innovants _</i>  <u>Bénéficiaires :</u></p> <p>Entreprises industrielles et de services aux entreprises à haute valeur ajoutée.</p> <p><u>Critères de sélection des opérations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Caractère ambitieux du projet.</li> <li>- Caractère incitatif de l'aide au regard notamment de la décision d'implantation.</li> <li>- Apport direct et retombées en matière de R&amp;D pour le territoire.</li> <li>- Création d'emplois (à titre exceptionnel, des projets d'investissements assurant le maintien d'emplois menacés dans des zones en difficulté pourront être retenus).</li> <li>- Diversification du tissu industriel et des activités économiques.</li> <li>- Renforcement des pôles de compétitivité et d'excellence régionaux.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise en compte de l'évolution des modes de production (développement de technologies "propres et sobres", certification ISO 14 000, ...).</li> <li>- Prise en compte de la non consommation d'espaces naturels dans le cadre d'une implantation d'entreprise (Priorité).</li> </ul> <p><u>Définition de l'assiette éligible :</u></p> <p>Elle est définie par les régimes notifiés correspondants ou le règlement d'exemption des aides à finalité régionale.</p> <p><u>Taux d'intervention :</u></p> <p>Le taux maximum d'intervention publique est fixé conformément aux décisions nationales et communautaires en faveur des aides aux entreprises pour les territoires concernés.</p> <p>Le montant des investissements prévus, les créations d'emplois (hommes et femmes), l'impact des projets en terme de R&amp;D de la région et les synergies qui peuvent être développées avec les entreprises déjà installées et leur environnement (en particulier en terme d'innovation et de consolidation de filière) sont pris en compte dans l'appréciation de l'aide.</p> <p><i>Sous Axe II : Favoriser la dynamique de promotion prospection :</i></p> <p><u>Bénéficiaires :</u></p> <p>Les bénéficiaires sont les membres du réseau " Investir en Nord Pas-de-Calais " ou ses partenaires thématiques.</p> <p>Dépenses éligibles :</p> <p>Les dépenses éligibles sont constituées des frais directement liés à la conduite de l'action de promotion et prospection ; elles comprennent les frais externes (frais de déplacement, consultants, documentation...) et la part des frais internes (salaires, à l'exclusion des frais de gestion et d'administration, des loyers et charges, frais téléphoniques, actions de formation...) directement associés à l'action, ceux-ci ne pouvant représenter plus de 50 % du total des dépenses éligibles.</p> <p><u>Taux d'intervention :</u></p> <p>Le taux maximum d'intervention publique est fixé conformément au régime notifié relatif aux actions collectives.</p> <p>La limitation temporelle des actions soutenues exclut toute participation à un financement susceptible d'engager les fonds européens au-delà d'une période de deux ans. Les actions doivent être menées dans le cadre du programme régional concerté de promotion prospection et dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique .</p>
<p><b>Références aux autres priorités et/ou aux priorités transversales</b></p>	<p>R&amp;D, innovation et entrepreneuriat.</p> <p>Le soutien à l'implantation de nouvelles entreprises et de leurs centres de R&amp;D doit permettre de renforcer le potentiel d'innovation du Nord - Pas de Calais, avec un effet d'entraînement prévisible sur l'ensemble de l'économie régionale.</p> <p>Une attention particulière est portée au développement durable dans la mise en oeuvre de cette priorité. En particulier, la priorité transversale «</p>

	environnement » inscrite au programme se traduit par la vérification que les questions environnementales importantes ont été envisagées et sont prises en compte par le projet. Elle s'appuie sur des critères d'éligibilité ou de sélection (cf. ci-dessus) et un dispositif d'accompagnement des bénéficiaires par les services instructeurs ou le délégataire, préalablement formés aux enjeux environnementaux.
<b>Critères introduits par l'évaluation stratégique environnementale</b>	Soutenir plus particulièrement les projets concernant les produits, processus et technologies propres et sobres ou s'accompagnant de démarches environnementales spécifiques. Informer les bénéficiaires sur la réglementation, les meilleures technologies disponibles par rapport à l'environnement, les démarches éco-produits, éco-conception, management environnemental, les aides existantes,...au regard de leurs projets. Impact environnemental des investissements, notamment immobiliers, soutenus (localisation, desserte, performances des bâtiments, ...).
<b>Services instructeurs et chef de file FEDER</b>	Services instructeurs : Etat : DRIRE tél : 03.27.71.22.61 courriel : Jacqueline.Lambert@industrie.gouv.fr  Région Nord - Pas de Calais : Direction de l'Action Economique (DAE) - Mission Développement International (MDI) Tél : 03 59 56 24 60  Service chef de file FEDER : DAE
<b>Calendrier de réalisation</b>	2007-2013

## FICHE ACTION CPER-PO

## N°1-14 : Ingénierie financière

REFERENCE CPER Hors CPER	REFERENCE PO Axe 1 Priorité 5
<b>diagnostic</b>	<p>L'analyse du tissu industriel du Nord - Pas-de-Calais montre une sur-représentation des grands établissements industriels et des petites PME, au détriment des entreprises médianes (de 200 à 1000 salariés). Les PME régionales peinent à franchir les paliers de développement. L'accompagnement des entreprises, notamment innovantes, depuis leur création et pendant leur développement permet de cristalliser les chances de réussite autour des projets économiques, pour vivifier et densifier ce tissu.</p> <p>Les moyens financiers mis à la disposition des PME-PMI et des TPE, par apports directs en fonds propres ou quasi fonds propres (capital, comptes courants, obligations convertibles, prêts participatifs) leur permettent de mettre en œuvre plus facilement les stratégies de développement qu'elles envisagent, d'une part parce que l'accompagnement de leur projet constitue déjà un « gage » de leur cohérence et de leur bien-fondé, et d'autre part parce qu'elles disposent des moyens financiers appropriés à cette stratégie.</p> <p>Un investissement en matériel de haute technologie, en R&amp;D ou en immatériel ne peut se financer par du court terme, il faut des financements durables. C'est avec ces moyens, que les entreprises pourront préserver leurs emplois et les développer en misant sur l'amélioration de leurs performances et de leur compétitivité.</p>
<b>Extraits du Cadre de Référence Stratégique National</b>	<p>III-2-A            Priorité 1 : « Promouvoir l'innovation et l'économie de la connaissance »            « Assurer le financement de l'innovation »            Priorité 3 : « Soutenir les entreprises dans une démarche de développement territorial »            « Les interventions pourront viser l'abondement de fonds de capital-risque régionaux, la création de fonds de garantie (...) »</p>
<b>Stratégie</b>	<p>L'objectif est de densifier et de développer le tissu de PME-PMI régional, et plus spécifiquement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de favoriser et de dynamiser la création d'entreprises, notamment innovantes,</li> <li>- de permettre à davantage de PME de franchir des paliers de développement,</li> <li>- de contribuer à la transmission d'entreprises momentanément fragilisées,</li> <li>- d'accompagner la transmission des entreprises.</li> </ul>

	<p>Pour ce faire, il s'agit d'apporter un concours financier aux organismes intervenant auprès des TPE et des PME-PMI au sens de la définition communautaire de celles-ci, sous l'une des formes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- apport en capital direct ou par le biais de prêts d'honneur au porteur de projet ou à l'entreprise,</li> <li>- apport en comptes courants ou obligations convertibles,</li> <li>- prêts participatifs.</li> </ul> <p>Le cas échéant, il pourra être recouru à l'initiative JEREMIE.</p>
<b>Objectifs</b>	Soutenir 500 projets, dont 150 innovants, et concourir à la création et/ou au maintien de 2000 emplois, dont 500 à haute valeur ajoutée.
<b>Indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact</b>	En cours de définition. Pour les indicateurs spécifiques au PO, voir les fiches aux priorités de ce programme.
<b>Types d'actions éligibles</b>	<p>Les fonds européens abondent des fonds de prêt, de prise de participation, à l'exclusion des frais de fonctionnement des organismes bénéficiaires hors dossiers de petites prises de participation conformément aux régimes cadres. Pour chacun de ces fonds, les montants accordés avec le concours des fonds européens et remboursés par les bénéficiaires finaux sont recyclés au moins une fois suivant des modalités analogues au fonds d'origine.</p> <p><i>Critères de sélection des opérations soutenues par les bénéficiaires :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- création et maintien d'emplois (notamment de R&amp;D) à terme de 3 ans,</li> <li>- caractère incitatif du soutien,</li> <li>- caractère innovant des projets, existence d'une réflexion stratégique,</li> <li>- existence de projets, fruits d'une réflexion stratégique, respectueux des principes du développement durable,</li> <li>- intégration et diffusion dans le cadre de l'animation collective des connaissances sur les meilleures technologies disponibles par rapport à l'environnement, sur les démarches éco-produit, éco-conception, management environnemental.</li> </ul> <p>Taux d'intervention : Les taux d'intervention sont fixés par les régimes cadres sur l'ingénierie financière et en particulier les dispositions réglementaires en vigueur.</p>
<b>Modalités de sélection des projets</b>	Suivant dispositions des régimes cadres.
<b>Références aux autres priorités et/ou aux priorités transversales</b>	Une attention particulière est portée au développement durable dans la mise en œuvre de cette priorité. En particulier, la priorité transversale « environnement » inscrite au programme se traduit par la vérification que les questions environnementales importantes ont été envisagées et sont prises en compte dans chaque projet. Elle s'appuie sur des critères d'éligibilité ou de sélection (cf. ci-dessus) et un dispositif d'accompagnement des bénéficiaires par les services instructeurs, préalablement formés aux enjeux environnementaux.

<b>Critères introduits par l'évaluation stratégique environnementale</b>	<p>Soutenir plus particulièrement les projets concernant les produits, processus ou technologies propres et sobres, ou s'accompagnant de démarches environnementales spécifiques.</p> <p>Informers les bénéficiaires sur la réglementation, les meilleures technologies disponibles par rapport à l'environnement, les démarches éco-produits, éco-conception, management environnemental, les aides existantes... au regard de leurs projets de développement.</p>
<b>Services instructeurs et chef de file</b>	<p>Services instructeurs :</p> <p>Etat : DRIRE  tél : 03.27.71.22.61  courriel: Jacqueline.Lambert@industrie.gouv.fr</p> <p>Région Nord - Pas de Calais :</p> <p>Direction de l'Action Economique (DAE)  tél : 03 28 82 75 61  courriel : Innovationcompetitivite@nordpasdecalais.fr</p> <p>Chef de file FEDER : DAE</p>
<b>Calendrier de réalisation</b>	2007-2013

## FICHE ACTION CPER-PO

N°1-15 : P.R.C.T.E

REFERENCE CPER	REFERENCE PO
<p>Grand Projet 5,9 et 16 Opérations 37b, 64</p> <p><b>Description</b></p>	<p>Axe 1 Priorité 8 Axe 4 FSE Axe 1 Mesure III</p> <p>Dans le cadre du partenariat régional mis en œuvre dans le Schéma Régional de Développement Economique (SRDE), l'Etat, le Conseil régional, les Conseils généraux du Nord et du Pas-de-Calais, les Chambres consulaires, les groupements intercommunaux et les représentants du monde socio-économique, ont décidé de maintenir les efforts entrepris depuis plusieurs années en poursuivant le programme régional de création et de transmission d'entreprises (PRCTE) et en plaçant la création-reprise d'entreprises comme priorité du développement régional.</p> <p>La mesure inscrite dans le CPER 2007-2013, ne reprend qu'une partie des actions réalisées au titre du PRCTE. La présente fiche détaille les actions qui pourront être mises en œuvre et financées par les 3 moyens d'actions suivants, dont les fiches détaillées sont annexées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiche n°1 : « cœur de métier du PRCTE »</li> <li>- Fiche n°2 : « actions visant à favoriser les reprises et transmissions d'entreprises »</li> <li>- Fiche n°3 : « densification et renforcement de l'artisanat et du commerce de proximité »</li> </ul> <p>La région Nord – Pas-de-Calais, traditionnellement handicapée par un taux de création d'entreprises faible, s'est inscrite, au cours de la période 2001-2006, dans une dynamique de relance de la création d'entreprises, notamment grâce au PRCTE. Les actions conduites dans ce cadre ont permis d'augmenter de 50% le nombre de créations pures d'entreprises dans la région.</p> <p>Aussi, afin de poursuivre et d'amplifier ces bons résultats (avec près de 13.000 entreprises créées ou reprises en 2006, la région est désormais placée dans la moyenne nationale), un nouveau PRCTE a été conclu pour la période 2007-2013. Ce nouveau programme mettra en particulier l'accent sur la transmission-reprise qui apparaît comme un enjeu régional majeur avec le départ à la retraite massif à venir de dirigeants d'entreprises (près de 25% ont aujourd'hui plus de 55 ans, leur départ à la retraite doit être anticipé et leur relais assuré).</p> <p>De même, les actions du PRCTE seront déclinées par l'ensemble des partenaires dans le programme régional de développement de l'artisanat (PRDA), pour tenir compte des spécificités de ce secteur. Ainsi, le PRDA affiche pour la période 2007-2013 une ambition similaire à celle du PRCTE en se fixant des objectifs élevés en matière de création, de transmission et de reprise d'entreprises artisanales.</p> <p>S'agissant plus particulièrement des commerces de proximité, les partenaires du SRDE se sont fixés pour objectif de les densifier et de les renforcer.</p> <p>Enfin, il convient de préciser qu'indépendamment de l'existence des programmes régionaux mentionnés ci-dessus, les partenaires dont l'Etat et la Région mettront en œuvre des actions pour permettre de mieux anticiper les mutations économiques, sociales et démographiques et favoriser le développement de l'emploi.</p>
<p><b>Orientations opérationnelles principales / stratégie</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer, faciliter et démocratiser les démarches de création et de transmission d'entreprises par la poursuite du PRCTE.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobiliser l'ensemble des acteurs (notamment les opérateurs assurant l'accueil, l'accompagnement et le suivi des publics créateurs ou repreneurs d'entreprise) pour susciter l'esprit d'initiative et l'envie d'entreprendre dans la région, et encourager leur mise en réseau.</li> <li>- Anticiper les mutations pour mieux favoriser la transmission d'entreprises.</li> <li>- Renforcer la pérennité des entreprises.</li> <li>- Mener des actions ciblées sur des territoires, et en particulier sur les territoires ruraux et les quartiers urbains prioritaires, de manière à créer un environnement propice à la création, à la transmission et au maintien d'entreprises artisanales et de commerces de proximité.</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<p><b>- Se placer dans le peloton de tête de l'entrepreneuriat au niveau national en passant de 13.000 créations-reprises par an en 2006 à 16.000 créations-reprises d'entreprises par an à partir de 2013.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amener la région Nord – Pas-de-Calais au tout premier rang national en terme de développement de l'artisanat en passant de 38.000 entreprises et de 118.000 salariés en 2007 à 55.000 entreprises et 160.000 salariés en 2013. Passer sur la même période de 3800 entreprises artisanales créées à 6000 soit une augmentation de 15% par an, accroître de 50% le nombre de créations accompagnées, tripler la transmission d'entreprises en passant de 450 à 1600 soit une augmentation de 20% par an et rencontrer systématiquement tous les chefs d'entreprises de plus de 50 ans pour les accompagner dans leur transmission.</li> <li>- Augmenter le taux de pérennité des entreprises créées ou reprises en atteignant un taux de 60% d'entreprises accompagnées toujours actives après 3 ans.</li> </ul>
<b>Localisation</b>	Région Nord – Pas-de-Calais
<b>Partenariats et financement</b>	<p>Financement Région</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Crédits du PRCTE, du PRDA, des PLDAIE et des PLDE (plans locaux de développement économique), <b>soit 8 M€.</b></li> </ul> <p>Financement Etat</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Crédits de la DRTEFP : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Pour la durée du CPER, mobilisation des crédits du BOP 103 sur le volet reprise-transmission. (vieillessement des chefs d'entreprises) (5M€)</li> <li>➤ Crédits de droit commun mobilisés annuellement : BOP 133 (2007) et BOP 103 (à partir de 2008) pour aide à la création et au développement de l'entreprise.</li> </ul> </li> <li>- Crédits du FISAC (3M€)</li> </ul> <p>La présente opération correspond globalement aux priorités n°3 « accompagner les entreprises dans une démarche d'innovation et de R&amp;D et soutenir les projets d'innovation » et n°8 « encourager la création et la transmission d'entreprises » de l'axe I « Recherche et développement, innovation et politique de l'entreprise » du programme opérationnel FEDER et à la priorité n°2 « développement local, renforcement de l'artisanat et du commerce de proximité » de l'axe IV « volet territorial » de ce PO. Elle bénéficiera également d'un cofinancement FSE.</p>
<b>Maîtres d'ouvrage</b>	Etat, Région Nord – Pas de Calais, Conseils Généraux du Nord et du Pas-de-Calais.
<b>Bénéficiaires</b>	<p style="text-align: center;"><b>Maîtres d'œuvre :</b></p> <p>Chambres consulaires, collectivités territoriales, réseaux associatifs, associations de soutien à la création, transmission et reprise d'entreprises, établissements publics, organisations professionnelles, branches et structures interprofessionnelles (OPCA), SCOP, entreprises.</p> <p style="text-align: center;"><b>Bénéficiaires ultimes :</b></p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entreprises (TPE et PME)</li> <li>- Salariés et demandeurs d'emploi</li> </ul>
<b>Critères de sélection des opérations</b>	<p>Dans le cadre du PRCTE, les opérateurs présentent annuellement un projet d'activités portant sur les mesures du programme qui relèvent de leurs domaines de compétence. Le comité régional des financeurs du PRCTE examine l'ensemble de ces projets, en favorisant les projets qui s'insèrent dans les Programmes Locaux de Développement Economique (PLDE). Les projets retenus font l'objet d'une convention d'objectifs et d'une évaluation en fin de réalisation.</p> <p>Les crédits de droit commun de l'Etat (certains crédits de la DRTEFP ; aides du FISAC) sont alloués en fonctions de critères d'attribution propres aux dispositifs dont ils relèvent.</p>
<b>Types d'actions éligibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir les actions en faveur de la diffusion et de la promotion de l'envie d'entreprendre, et notamment les campagnes et les manifestations à destination du grand public (y compris en milieu scolaire et universitaire), afin de transmettre une image positive de la création et de la reprise d'entreprises en région.</li> <li>- Soutenir les actions de repérage et d'émergence des publics en faveur de la création et reprise d'entreprises, particulièrement dans les zones prioritaires (urbaines et rurales).</li> <li>- Soutenir la création et le développement d'outils dédiés à l'information et à la promotion des dispositifs d'appui à la création et reprise d'entreprises.</li> <li>- Soutenir l'activité des opérateurs régionaux réalisant des opérations de sensibilisation à la création-reprise d'entreprises en direction des créateurs potentiels et des prescripteurs.</li> <li>- Soutenir et accompagner les opérateurs assurant l'accueil, l'accompagnement et le suivi des publics créateurs ou repreneurs d'entreprise, et notamment des salariés et des demandeurs d'emploi.</li> <li>- Soutenir les actions de formation des salariés repreneurs.</li> <li>- Accorder des aides à la mise en œuvre d'actions (collectives et/ou individuelles) territorialisées, concourant à créer un environnement propice à la création, transmission d'entreprises et au maintien des entreprises existantes.</li> <li>- Accorder des aides financières pour les opérations d'investissement réalisées lors de la création-reprise d'entreprises et/ou des aides financières à la modernisation d'entreprises, exclusivement en zones rurales et dans les quartiers prioritaires.</li> <li>- Soutenir les actions permettant de renforcer le suivi des entreprises les plus fragiles et de pérenniser les nouvelles entreprises.</li> </ul>
<b>Critères de suivi et d'évaluation (indicateurs)</b>	<p>En cours de définition.</p> <p>Pour les indicateurs spécifiques au PO, voir les fiches relatives aux priorités de ce programme.</p>
<b>Critères introduits par l'évaluation stratégique environnementale</b>	<p>Informier et sensibiliser les créateurs et repreneurs sur la réglementation, les meilleures technologies disponibles par rapport à l'environnement, les démarches éco-produits, éco-conception, management environnemental, les aides existantes, ...au regard de leurs projets.</p> <p>Accompagner les créateurs dans l'évaluation de l'impact environnemental de leurs projets d'investissement.</p>

<p><b>Services</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>instructeurs</b></li> <li>- <b>chef de file</b></li> </ul>	<p>Services instructeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat : DRTEFP, DRCA</li> </ul> <p>DRTEFP DRCA Trésorerie Générale du Nord Pas-de-Calais Délégation régionale au commerce et à l'artisanat tél: 03.20.62.81.98 <i>nathalie.becque@cp.finances.gouv.fr</i></p> <p>Région Nord - Pas de Calais : Direction de l'Action Economique (DAE) Tél : 03 28 82 75 61 <i>creationactivite@nordpasdecals.fr</i></p> <p>Chef de file FEDER : DAE</p>
<p><b>Calendrier de réalisation</b></p>	<p>2007-2013</p>

## FICHE ACTION CPER-PO

## N°1-15-1 : Accompagner la création, la transmission et le développement des entreprises

REFERENCE CPER Priorité 1 Grands projets 5, 9 et 16	REFERENCE PO Axe 1 Priorité 8
<b>Description</b>	Ensemble d'actions visant à favoriser la création, reprise, transmission d'entreprises.
<b>Orientations opérationnelles principales / stratégie</b>	Il s'agit : <ul style="list-style-type: none"> <li>- de maintenir l'effort entrepris depuis 2002 en faveur de la création et la transmission d'entreprise ,</li> <li>- d'amplifier la transmission d'entreprise, afin d'éviter la disparition d'entreprises viables,</li> <li>- de favoriser la pérennité des entreprises.</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- amener le Nord Pas-de-Calais au niveau national de création et de reprise d'entreprises,</li> <li>- faciliter l'égal accès de tous les publics,</li> <li>- mobiliser l'ensemble des acteurs pour susciter dans le Nord Pas-de-Calais l'esprit d'initiative et l'envie d'entreprendre,</li> <li>- sensibiliser les chefs d'entreprises susceptibles de céder leur entreprise et préparer les transmissions d'entreprises,</li> <li>- organiser un dispositif de proximité facile d'accès et performant destiné à accueillir, accompagner et former les porteurs de projet mais aussi à suivre les entreprises nouvelles dans le cadre des PLDE (Plan Local de Développement Economique),</li> <li>- encourager la mise en réseau des acteurs, renforcer les coopérations territoriales, faciliter les échanges d'informations et d'expériences,</li> <li>- pérenniser les entreprises nouvelles.</li> </ul>
<b>Localisation</b>	région Nord Pas de Calais
<b>Partenariats et financement</b>	Partenariat : Région Nord Pas de Calais - SGAR - DRCA - DRTEFP - FEDER  Financement Etat / DRCA (FISAC - animation économique des chambres de métiers et de l'artisanat) : 1M€ mobilisé sur département du Pas-de-Calais.  Financement Région : montant global de 8M€ pour les actions du PRCTE Financement FEDER axe 1, priorité 8
<b>Maîtres d'ouvrages</b>	Etat : DRCA, DRTEFP Région Nord Pas de Calais
<b>Bénéficiaires</b>	Chambres consulaires, associations, réseaux associatifs, SCOP, établissements publics, entreprises
<b>Critères de sélection des opérations</b>	Moyens de contractualisation mis en œuvre entre le bénéficiaire final et les réseaux de création transmission. Lien avec les opérateurs de la création transmission d'entreprise et les

	territoires (PLDE).
<b>Types d'actions éligibles</b>	<p>Toutes les opérations permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de pérenniser les nouvelles entreprises,</li> <li>- de renforcer le suivi des entreprises les plus fragiles,</li> <li>- de préparer les conditions de cessions d'entreprises,</li> <li>- de développer le dispositif sur la totalité des territoires de la région Nord Pas de Calais,</li> <li>- de sensibiliser le grand public à l'esprit d'entreprises et à la création d'entreprises,</li> <li>- d'accueillir et accompagner les porteurs de projet en amont de la création ou transmission,</li> <li>- de créer et développer des outils permettant l'accès à l'information sur la création-reprise et la transmission des entreprises.</li> </ul>
<b>Critères de suivi et d'évaluation</b>	<p>En cours de définition.</p> <p>Pour les indicateurs spécifiques au PO, voir les fiches relatives aux priorités de ce programme.</p>
<b>Critères introduits par l'évaluation stratégique environnementale</b>	<p>Informier et sensibiliser les créateurs et repreneurs sur la réglementation , les meilleures technologies disponibles par rapport à l'environnement, les démarches éco-produits, éco-conception, management environnemental, les aides existantes,... au regard de leurs projets.</p> <p>Accompagner les créateurs dans l'évaluation de l'impact environnemental de leurs projets d'investissement</p>
<p><b>Services</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>instructeur</b></li> <li>- <b>chef de file</b></li> </ul>	<p>Services instructeurs :</p> <p>Etat : DRCA, DRTEFP DRCA Trésorerie Générale du Nord Pas-de-Calais Délégation régionale au commerce et à l'artisanat tél: 03.20.62.81.98 courriel : nathalie.becque@cp.finances.gouv.fr</p> <p>Région Nord - Pas de Calais : Direction de l'Action Economique (DAE) tél : 03 28 82 75 61 courriel : creationactivite@nordpasdecals.fr</p> <p>Service chef de file FEDER : DAE</p>
<b>Calendrier de réalisation</b>	2007 -2013

## FICHE ACTION CPER-PO

## N°1-15-2 : Anticiper les effets du vieillissement démographique en préparant les reprises et transmissions d'entreprises

REFERENCE CPER Grand Projet 9 Opération 37b	REFERENCE PO
<b>Description</b>	<b>Ensemble d'actions visant à favoriser les reprises et transmissions :</b> Ingénierie préalable. Actions d'information et de sensibilisation. Actions de formation des salariés entrepreneurs. Actions d'accompagnement à la reprise d'entreprise (salariés ou demandeurs d'emploi).
<b>Orientations opérationnelles principales / stratégie</b>	La question du vieillissement des chefs d'entreprise est au cœur des enjeux sur les mutations économiques notamment dans les TPE et les entreprises artisanales. Il s'agit donc à travers ce projet d'inciter notamment par une meilleure prévision des emplois et des âges à la préparation des reprises et transmissions des entreprises.
<b>Objectifs</b>	Favoriser les actions de reprise / transmission d'entreprises pour les salariés des TPE / PME et anticiper les départs des chefs d'entreprise dans les années à venir.
<b>Localisation</b>	Le territoire régional (approche branche ou interprofessionnel) et les bassins d'emploi.
<b>Partenariats et financement</b>	Financement DRTEFP (BOP 103) : 5 000k€ Financement Région Nord Pas de Calais : 1 000k€ Financement FSE : Axe 1 mesure III : soutenir la création d'activité et promouvoir l'esprit d'entreprise  Partenariat : Région Nord - Pas de Calais Etat : DRCA, SGAR
<b>Maîtres d'ouvrage</b>	DRTEFP et Région Nord - Pas de Calais
<b>Bénéficiaires</b>	Entreprises, salariés et demandeurs d'emploi en reclassement/reconversion.
<b>Critères de sélection des opérations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Moyens mis en œuvre pour mobiliser PME et artisans.</li> <li>- Prise en compte des besoins.</li> <li>- Incitation aux démarches de GPEC avec gestion des âges.</li> <li>- Projet permettant reclassement/reconversion.</li> <li>- Lien avec les acteurs du SPE et du territoire (MDE).</li> <li>- Objectifs de nombre de reprise / transmission identifiés.</li> </ul> <p>Projets qui contribuent à l'un des objectifs suivants : à l'éducation et la formation tout au long de la vie, à une meilleure cohésion sociale (accès à l'emploi pour tous), à la parité et à l'égalité professionnelle, au développement de la responsabilité</p>

	sociale des organisations, à l'amélioration de la solidarité entre territoires.
<b>Types d'acteurs et/ou d'actions éligibles</b>	Dans la logique de la politique contractuelle, les porteurs sont en priorité les branches ou structures interprofessionnelles. Le champ peut être ouvert à d'autres opérateurs territoriaux qualifiés pour porter ce type d'actions.
<b>Critères de suivi et d'évaluation (indicateurs)</b>	En cours de définition. Pour les indicateurs spécifiques au PO, voir les fiches relatives aux priorités de ce programme.
<b>Critères introduits par l'évaluation stratégique environnementale</b>	Intégration et diffusion dans le cadre de l'animation collective des connaissances sur les meilleures technologies disponibles par rapport à l'environnement, sur les démarches éco-produits, éco-conception et management environnemental.
<b>Services instructeurs</b>	Etat : DRTEFP, DRCA  DRTEFP (pour le volet CPER) : Chantal Coulange courriel : <a href="mailto:dr-npc.secrétariat-mutations-économiques@travail.gouv.fr">dr-npc.secrétariat-mutations-économiques@travail.gouv.fr</a>  DRTEFP (pour le volet FSE) : Philippe Faucompré courriel : <a href="mailto:fse.dr-nordpc@travail.gouv.fr">fse.dr-nordpc@travail.gouv.fr</a>  Région Nord - Pas de Calais : Direction de l'Action Economique (DAE) ( Tél : 03 28 82 75 61) <a href="mailto:creationactivite@nordpasdecals.fr">creationactivite@nordpasdecals.fr</a>  Direction de la Formation Professionnelle (DFP) (Tél : 03 28 82 86 80) <a href="mailto:formation.professionnelle@nordpasdecals.fr">formation.professionnelle@nordpasdecals.fr</a>  Chef de file : DRTEFP
<b>Calendrier de réalisation</b>	Deuxième semestre 2007- début 2008

## FICHE ACTION CPER-PO

### N°1-15-3 : Densification et renforcement de l'artisanat et du commerce de proximité

<b>REFERENCE CPER</b>	<b>REFERENCE PO</b>
Grand Projet 5 et 16 Opération 64	Axe 1 Priorités 8 et 9 Axe 4 Priorité 2
<b>Description</b>	<p>La « densification » et le « renforcement » de l'artisanat et du commerce de proximité désignent l'ensemble des actions destinées à améliorer les conditions de création, transmission et de pérennisation d'entreprises artisanales et commerciales.</p> <p>Ces actions s'inscrivent dans le cadre des priorités 1 et 4 du CPER, en liaison avec les Grands Projets 5, 9 et 16 du CPER, et du Schéma Régional de Développement Economique.</p>
<b>Orientations opérationnelles principales / stratégie</b>	<p>Ce présent volet prévoit deux types d'interventions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des aides à la mise en œuvre d'actions collectives territorialisées concourant à créer un environnement propice à la création, transmission d'entreprises et au maintien des entreprises existantes.</li> <li>- des aides financières pour les opérations d'investissement réalisées lors de la création - reprise d'entreprises, et/ou aides financières à la modernisation d'entreprises (cf. conditions circulaires FISAC du 17 février 2003).</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	Créer un environnement propice à la création, à la transmission et au maintien d'entreprises existantes, notamment en zones rurales et zones prioritaires.
<b>Localisation</b>	<p>Territoire régional, notamment les zones prioritaires :</p> <p>au sens de l'Etat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Département du Pas-de-Calais (Grand Projet 16).</li> <li>- Un soutien particulier sera apporté aux projets de la ville de Lens, de son arrondissement et de ses arrondissements voisins afin d'accompagner le projet « Louvre - Lens » dans le domaine économique (Grand Projet 5).</li> <li>- Taux d'intervention majoré pour les opérations réalisées dans les zones urbaines sensibles.</li> <li>- Exclusivité des aides directes pour les communes de moins de 2 000 habitants.</li> </ul> <p>et du Conseil Régional :</p> <p>communes rurales de moins de 2 000 habitants ne faisant pas partie d'une communauté d'agglomération, secteurs en politique de la ville en agglomération.</p>
	Financements Etat (FISAC) : 2M€

<b>Partenariats et financements</b>	<p>Financement Région (DAE) Crédits du PRCTE, du PRDA, des PLDAIE et des PLDE (plans locaux de développement économique), <b>soit 8 M€ en tout.</b></p> <p>Articulation avec l'axe 1 priorité 8 et l'axe 4 priorité 2 du PO FEDER, ainsi qu'avec le Plan Régional de Développement de l'Artisanat (PRDA), le P.R.C.T.E., le FISAC, les PLDE et les PLDAIE (pour les collectivités n'ayant pas encore signé de PLDE).</p>
<b>Maîtres d'ouvrage</b>	<p>Collectivités, chambres consulaires, associations et entreprises immatriculées au registre du commerce et/ou au répertoire des métiers.</p>
<b>Bénéficiaires</b>	<p>Entreprises (TPE immatriculées au registre du commerce et/ou au répertoire des métiers, dont le chiffre d'affaires n'excède pas 800 000 €).</p>
<b>Critères de sélection des opérations</b>	<p>Pour les actions collectives, le projet doit s'intégrer à un ensemble d'actions répondant à une stratégie qui met en évidence des atouts spécifiques locaux et répond à des besoins identifiés. Une opération ponctuelle ne rentrant pas dans ce cadre ne pourra bénéficier d'une aide financière. Les objectifs à atteindre et l'impact prévu devront être clairement définis. Les critères de sélection tiendront compte également des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- viabilité financière des projets,</li> <li>- insertion dans le tissu économique local,</li> <li>- impact prévu sur le développement local,</li> <li>- localisation des projets.</li> </ul> <p>Pour les aides directes, les critères principaux seront :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- non distorsion de la concurrence,</li> <li>- viabilité économique des projets,</li> <li>- caractère incitatif de l'aide,</li> <li>- localisation des projets,</li> <li>- pour le Conseil Régional : création, transmission et pérennisation d'entreprises, caractère artisanal de l'activité.</li> </ul> <p>Le seuil de dépenses subventionnables minimum est de 30 000 € pour une action collective et de 10.000 € pour une aide directe.</p>
<b>Types d'acteurs et/ou d'actions éligibles</b>	<p>Acteurs : chambres consulaires, collectivités locales, associations, entreprises (TPE).</p> <p>1/ Actions collectives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- qui contribuent au développement d'un environnement favorable à la culture entrepreneuriale,</li> <li>- qui contribuent à redynamiser et à renforcer la structure du tissu commercial et artisanal dans zones rurales ou quartiers prioritaires.</li> <li>- qui accompagnent les territoires dans la définition de leur stratégie commerciale.</li> </ul> <p>Les maîtres d'ouvrages intégreront la prise en compte des enjeux environnementaux (gestion des eaux pluviales à la parcelle, économies d'énergie, accessibilité en mode doux...) dans les investissements réalisés.</p>

	<p>2/ Aides directes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- aides financières pour les opérations d'investissement réalisées lors de la création - reprise d'entreprises et/ou aides à la modernisation d'entreprises : exclusivement en zones rurales et quartiers prioritaires.</li> </ul> <p>Dépenses éligibles FISAC : cf. annexes techniques FISAC.</p>
<b>Critères de suivi et d'évaluation (indicateurs)</b>	<p>En cours de définition.</p> <p>Pour les indicateurs spécifiques au PO, voir les fiches relatives aux priorités de ce programme.</p>
<b>Critères introduits par l'évaluation stratégique environnementale</b>	
<b>Services Instructeurs et chefs de file</b>	<p>Etat : DRCA  DRCA  Trésorerie Générale du Nord Pas-de-Calais  Délégation régionale au commerce et à l'artisanat  Tél : 03.20.62.81.98  courriel : nathalie.becque@cp.finances.gouv.fr</p> <p>Région Nord – Pas de Calais :  Direction de l'Action Economique (DAE) dans le cadre du PRDA, du PRCTE, des PLDAIE et PLDE  Tél : 03 28 82 75 61  courriel : <a href="mailto:creationactivite@nordpasdecals.fr">creationactivite@nordpasdecals.fr</a></p> <p>Chef de file FEDER : DAE (axe 1) et DRCA (axe 4)</p>
<b>Calendrier de réalisation</b>	<p>2007-2013.</p>

## FICHE ACTION CPER-PO

### N°1-16 : Accompagner le développement de l'innovation dans les TPE et les entreprises artisanales

REFERENCE CPER	REFERENCE PO
	Axe 1 Sous-axe 2, Priorité 9
<b>diagnostic</b>	<p>Les TPE et les entreprises artisanales s'engagent sur de nouveaux marchés, prennent en compte les évolutions en termes de normes, de process et de technologies pour offrir à leur clientèle des produits et des services de qualité.</p> <p>La prise en compte de ces changements, l'adoption de nouvelles techniques, d'une nouvelle organisation dans la production ou dans les relations humaines à l'intérieur de l'entreprise, c'est ce qui fait souvent l'innovation, au sens large du terme, dans une TPE ou une entreprise artisanale. Pour qu'elles développent leur ambition et leurs projets, ces entreprises ont besoin d'être accompagnées.</p> <p>Par ailleurs, dans le cadre de l'accompagnement des pôles de compétitivité et des autres démarches d'amélioration de la compétitivité (soutien notamment aux systèmes productifs locaux), il importe d'accompagner l'intégration des nombreuses PME et aussi TPE sous-traitantes des grandes entreprises leaders à ces démarches.</p>
<b>Extraits du Cadre de Référence Stratégique National</b>	<p>III-2-A Priorité 1 : Promouvoir l'innovation et l'économie de la connaissance Développer les capacités d'innovation et de R&amp;D régionales « L'innovation doit être appréhendée au sens large en intégrant les champs économique, social, scientifique, institutionnel et organisationnel (management, commercialisation...). »</p>
<b>Stratégie</b>	Encourager et accompagner le développement des TPE et des entreprises artisanales dans les domaines de la qualité, des nouvelles technologies, de l'organisation dans la production ou les relations humaines par la mise en place d'actions collectives thématiques de branches et de filières associant les partenaires concernés.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pérenniser et développer les entreprises existantes (88 400 TPE en 2005).</li> <li>- Développer les filières : artisanales (bâtiment, services, production, alimentation) et petit commerce.</li> </ul>
<b>Indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact</b>	<p>En cours de définition.</p> <p>Pour les indicateurs spécifiques au PO, voir les fiches relatives aux priorités de ce programme.</p>
<b>Types d'actions éligibles</b>	<p><u>Actions collectives visant à favoriser :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le développement et la professionnalisation de l'usage des TIC</li> </ul>

	<p>(développement des télé - déclarations, bases de données partagées...),</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la création et le développement de groupements d'entreprises, et groupements d'employeurs,</li> <li>- la mise en œuvre d'opérations collectives de partenariats interentreprises dans le cadre de branches ou interprofessionnelles (ex : filières alimentaires, services aux populations ou sous-traitance industrielle) autour de thématiques communes et stratégiques, porteuses de développement et axées sur la solidarité,</li> <li>- l'accès des TPE à de nouveaux marchés (dont l'international) et aux marchés en émergence notamment dans le cadre de démarches collectives ou de filières,</li> <li>- la mise en place de dispositifs en faveur de la détection de projets dormants dans les TPE,</li> <li>- l'analyse des besoins des entreprises en matière de développement : diagnostics d'entreprises, études,</li> <li>- la mise en place de démarches de qualité et de certification.</li> </ul> <p><u>Taux d'intervention et modalité :</u></p> <p>La participation du FEDER est calculée en fonction de l'ambition du projet, de son impact économique et social et de son inscription dans une démarche de développement économique de territoire.</p> <p>Le taux d'intervention FEDER ne peut excéder 50% du montant des dépenses subventionnables.</p> <p><u>Bénéficiaires de l'aide :</u> Chambres consulaires, organisations professionnelles, établissements publics, associations, cabinets conseil.</p>
<p><b>Modalités de sélection des projets</b></p>	<p>Le projet doit être bâti autour d'une stratégie qui met en évidence les besoins spécifiques des TPE et entreprises artisanales et apporte des solutions adaptées. Les objectifs à atteindre et l'impact prévu doivent être clairement définis. Une évaluation doit être effectuée et ses modalités doivent être prévues dès la conception du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- viabilité financière des projets,</li> <li>- insertion dans le tissu économique local,</li> <li>- coordination avec d'autres actions de développement,</li> <li>- impact prévu sur le développement local.</li> </ul>
<p><b>Références aux autres priorités et/ou aux priorités transversales</b></p>	<p>Priorité transversale en faveur du développement durable et de la société de l'information.</p>
<p><b>Critères introduits par l'évaluation stratégique environnementale</b></p>	<p>Porter une attention particulière à l'intégration et à la diffusion, dans le cadre de l'animation collective, des connaissances sur les meilleures technologies disponibles par rapport à l'environnement, sur les démarches éco-produit, éco-conception et management environnemental.</p>

<b>Services instructeurs et chef de file</b>	Services instructeurs : Etat : DRCA Trésorerie Générale du Nord Pas-de-Calais Délégation régionale au commerce et à l'artisanat tél: 03.20.62.81.98 courriel : <a href="mailto:nathalie.becque@cp.finances.gouv.fr">nathalie.becque@cp.finances.gouv.fr</a>  Région Nord – Pas de Calais : Direction de l'Action Economique (DAE) Tél : 03.28.82.75.61 Courriel : <a href="mailto:creationactivite@nordpasdecals.fr">creationactivite@nordpasdecals.fr</a>  Chef de file : DAE
<b>Calendrier de réalisation</b>	2007-2013

## FICHE ACTION CPER-PO

### N°1-17 : Plate-forme d'observation et de services aux acteurs publics dans le domaine des télécommunications

REFERENCE CPER	REFERENCE PO
Grand Projet 6 Opération 24	Axe 3 Sous-axe 2
<b>Description</b>	<p>L'enjeu d'aménagement et de développement du territoire par les télécommunications peut être déclinés en trois enjeux intermédiaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La persistance et l'extension des zones d'ombre « Haut-débit » résultant de l'augmentation structurelle de la demande de bande passante,</li> <li>- L'équipement en télécommunications des ZAE stratégiques,</li> <li>- La prise en compte de la problématique dite du « Très haut-débit ».</li> </ul> <p>Ne pas prendre en compte l'articulation complexe caractéristique de l'économie des télécommunications, entre action privée - prioritairement orientée vers les zones denses ou les segments rentables - et action publique - corrective ou anticipatrice, aurait pour conséquence de laisser s'installer des écarts croissants et durables entre territoires infra-régionaux.</p> <p>Il est nécessaire de se doter d'outils qui contribueront à accroître l'intelligence globale des acteurs publics dans leur rapport aux télécommunications : observation du marché régional, sensibilisation aux différents aspects des télécommunications, accompagnement des acteurs publics et privés, élaborations de recommandations stratégiques ...</p> <p>Cette plate-forme d'observation et de services au bénéfice des acteurs publics contribuera à coordonner leurs actions, à renforcer leurs fondements, à optimiser les moyens disponibles ... dans un domaine essentiel des économies et sociétés contemporaines.</p>
<b>Orientations opérationnelles/stratégie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'actions d'observation du marché régional des télécoms : topologie des réseaux de télécoms, opérateurs de réseaux et de services présents, services proposés (nature, coûts aux abonnés ...)</li> <li>- déclinaison de cet observatoire au niveau des ZAE stratégiques : tracé des réseaux de desserte, opérateurs présents dans les zones, offres disponibles</li> <li>- Actions de sensibilisation et de pédagogie à l'adresse des acteurs publics (donner à comprendre les tendances technologies, industrielles, juridiques ...)</li> <li>- Actions d'accompagnement des acteurs publics et privés visant à intégrer une dimension « télécom » dans les projets touchant le domaine public (travaux sur voirie, rénovation urbaine, grands</li> </ul>

	aménagements urbains ...)
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquérir, mettre à jour et diffuser les connaissances techniques, juridiques et économiques propres au secteur des communications électroniques</li> <li>- Diffusion de ces connaissances à l'adresse des différents acteurs potentiels des télécoms en région</li> <li>- Recommandations méthodologiques et techniques</li> <li>- Accompagnement des acteurs publics en amont de leurs projets</li> <li>- Elaborer des recommandations à caractères stratégiques sur l'état des télécoms en région</li> </ul>
<b>Localisation</b>	Territoire régional
<b>Partenariats et financements</b>	<p>Financement Etat : 875k€ (FNADT)  Conseil régional : montant global de 3 150k€ sur les opérations 24, 25, 26 et 27 du CPER.</p> <p>Lien avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- FEDER, axe III (Accessibilité), sous-axe 2 (Société de l'Information), Priorité 4 (Gouvernance de la société de l'information)</li> <li>- FEDER, axe III (Accessibilité), sous-axe 2 (Société de l'Information), Priorité 8 (Continuité Numérique Territoriale)</li> </ul>
<b>Maîtres d'ouvrages</b>	Etat, Région, structures para-publiques.
<b>Bénéficiaires</b>	Collectivités (communes, intercommunalités, pays), aménageurs de ZAE, tout acteur intervenant sur le domaine public.
<b>Critères de sélection des opérations</b>	Cohérence des actions vis-à-vis des objectifs.
<b>Types d'acteurs et/ou actions éligibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enquêtes, études, cartographies,</li> <li>- Actions de sensibilisation, de formation, d'accompagnement des acteurs publics.</li> </ul>
<b>Indicateur de suivi Indicateur de réalisation et de résultat</b>	<p>En cours de définition.</p> <p>Pour les indicateurs spécifiques au PO, voir les fiches relatives aux priorités de ce programme.</p>
<b>Evaluation Projet d'évaluation oui/non Echéance Si oui, critère d'évaluation et indicateur d'impact</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de la plate-forme (oui/non)</li> <li>- Outils de diffusion</li> <li>- Actions de sensibilisation, de pédagogie</li> <li>- Accompagnement amont des projets</li> </ul>
<b>Services - Instructeurs - chef de file FEDER</b>	<p>Services instructeurs :</p> <p>SGAR/TIC  tél : 03 20 30 51 52  courriel : frederic.clowez@nord-pas-de-calais.pref.gouv.fr</p> <p>Direction de la Recherche, Enseignement Supérieur, Santé et Techno-</p>

	logie de l'Information et de la Communication (DRESTIC) tél : 03 28 82 76 02 courriel : tic@nordpasdecals.fr  Service chef de file FEDER : SGAR/TIC
<b>Calendrier de réalisation</b>	2007-2013

## FICHE ACTION CPER-PO

## N°1-18 : Développement de la plate-forme publique d'information géographique (PPIGE)

REFERENCE CPER	REFERENCE PO
Grand Projet 6 Opération 25	Axe 3 Sous-axe 2
<b>Description</b>	<p>En quelques années, les Systèmes d'Information Géographique (SIG) sont devenus des outils d'aide à la décision incontournables. Les différents Ministères et les grandes collectivités locales se sont dotés de leur propre outil. Les objectifs de la PPIGE sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• réaliser des économies d'échelle en mutualisant à l'échelle régionale l'acquisition de référentiels géographiques, utiles à tous mais jusque là achetés au prix fort et donc, accessibles seulement à quelques-uns.</li> <li>• Avoir une connaissance partagée du territoire. La réalité des territoires est tellement riche qu'aucun organisme ne détient la totalité des informations la décrivant ; il s'agit de rassembler les informations dont dispose chaque partenaire et de les partager, voire, ensuite, de confronter les analyses menées à partir de ces informations.</li> <li>• Développer les compétences de collecte, traitement et analyse de l'information géographique par des échanges réguliers au sein de groupes de travail thématiques.</li> <li>• Mettre à la disposition du citoyen et des collectivités de taille modeste des informations sur leur territoire sous diverses formes : mise à disposition des données, des cartes, d'outils interactifs,...</li> </ul> <p>PPIGE a été inaugurée en décembre 2006. La période 2007-2013 permettra d'enrichir l'outil, en termes de données disponibles, de contenus thématiques, d'ergonomie. L'objectif majeur est de renforcer la mutualisation au-delà du seul partage des coûts en augmentant le nombre des contributions des ayants-droits.</p> <p>PPIGE a vocation à devenir l'outil public incontournable de l'information géographique en région Nord Pas de Calais.</p>
<b>Orientations opérationnelles/stratégie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mutualisation des ressources publiques.</li> <li>- Diffusion de l'information géographique.</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	Acquérir, mettre à jour et diffuser les données géographiques et les cartographies élaborées par les différents acteurs publics de la région.
<b>Localisation</b>	Territoire régional
<b>Partenariats et financements</b>	<p><u>Financement Etat</u> : 900k€</p> <p><u>Financement Conseil régional</u> : montant global de 3150k€ sur les opérations 24, 25, 26 et 27 du CPER.</p> <p><u>Financement Département du Pas de Calais</u> : 125 k€ (la participation départementale devra également permettre de créer des groupes thématiques spécifiques, par exemple : voirie, ENS...).</p> <p>Lien avec FEDER, axe III (Accessibilité), sous-axe 2 (Société de l'Information), priorité 6 (amélioration des relations administrations-usagers-élus)</p>

<b>Maître(s) d'ouvrage(s)</b>	Etablissement Public Foncier (EPF)
<b>Bénéficiaires</b>	Etablissement Public Foncier (EPF)
<b>Critères de sélection des opérations</b>	HS
<b>Types d'acteurs et/ou actions éligibles</b>	
<b>Indicateur de suivi Indicateur de réalisation et de résultat</b>	En cours de définition. Pour les indicateurs spécifiques au PO, voir les fiches relatives aux priorités de ce programme.
<b>Evaluation Projet d'évaluation oui/non Echéance ? Si oui, critère d'évaluation et indicateur d'impact</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mise en place de la version 2 (oui/non).</li> <li>- nombre de publications presse.</li> <li>- nombre de séminaires/réunions publiques.</li> </ul>
<b>Services instructeurs</b>	<p>Services instructeurs :</p> <p>Etat : SGAR/TIC tél : 03 20 30 51 52 courriel : frederic.clowez@nord-pas-de-calais.pref.gouv.fr</p> <p>Conseil Régional Nord - Pas de Calais : Direction de la Recherche, Enseignement Supérieur, Santé et Technologie de l'Information et de la Communication (DRESTIC) Tél : 03 28 82 76 02 Courriel : tic@nordpasdecalais.fr</p> <p>Département du Pas-de-Calais : DSI et DEC Direction des Systèmes d'Information tél : 03 21 21 56 01 courriel: Dir.Europe@cg62.fr</p> <p>Direction associée : Direction de l'éducation et des Collèges (même adresse) tél : 03 21 21 90 56</p> <p>Chef de file : SGAR/TIC</p>
<b>Calendrier de réalisation</b>	2007-2013

## FICHE ACTION CPER-PO

## N°1-19 : Mise en place d'un réseau régional à haut débit des EPLE

REFERENCE CPER	REFERENCE PO
Grand Projet 6 Opération 26	Axe 3 Sous-axe 2
<b>Description</b>	<p>Les EPLE disposent depuis deux ans de l'ADSL. Compte tenu du développement de l'usage des TIC, les EPLE auront besoin à court et à moyen terme d'un accès au très haut débit.</p> <p>Ce besoin doit être mis au regard aujourd'hui de la diversité de réponses en terme de technologies disponibles [fibre optique (FTTH), xDSL, Wimax, Wifi].</p> <p>Pour apprécier l'ensemble des données de ce problème complexe (en termes technologique et financier), il convient par conséquent de réaliser une étude de faisabilité destinée à éclairer les choix des décideurs publics et de réaliser cet accès au très haut débit .</p>
<b>Orientations opérationnelles principales / stratégie</b>	<p>Le haut débit est une condition nécessaire au développement et au déploiement d'un environnement numérique de travail.</p> <p>L'objectif général est d'accompagner le déploiement de services de télécommunications avancés au bénéfice des acteurs de l'éducation et de la formation contribuant au développement de la société de la connaissance.</p>
<b>Objectifs</b>	Permettre aux EPLE d'avoir un égal accès au très haut débit sur l'ensemble du territoire régional.
<b>Localisation</b>	Territoire de l'académie de Lille (région Nord Pas de Calais).
<b>Partenariats et financement</b>	<p><u>Partenariats</u> : Etat / Région</p> <p><u>Financement Etat (FNADT)</u> : 1 000 000 €</p> <p><u>Région</u> : montant global de 3 150 000 € sur les opérations 24, 25, 26 et 27 du CPER.</p> <p><u>Conseil Général du Pas-de-Calais</u> : 875 000 € (Collèges)</p> <p>La participation de la Caisse des dépôts et consignations peut être envisagée.</p> <p>Lien avec FEDER, axe 3 - sous-axe 2 - Amélioration des relations administration - usagers -élus</p>

<b><i>Maîtres d'ouvrages</i></b>	Conseil Régional.
<b><i>Bénéficiaires</i></b>	Etablissements publics locaux d'enseignement.
<b>Critères de sélection des opérations</b>	Sur cahier des charges. Procédure de marchés publics.
<b>Types d'acteurs et/ou d'actions éligibles</b>	Etude de faisabilité
<b>Critères de suivi et d'évaluation (indicateurs)</b>	En cours de définition. Pour les indicateurs spécifiques au PO, voir les fiches relatives aux priorités de ce programme.
<b>Services instructeurs</b> - <b>instructeurs</b> - <b>chef de file</b>	<p><u>Services instructeurs :</u> Etat : Rectorat et SGAR-TIC Rectorat : Tél : 03 20 15 67 82 Sgrec@ac-lille.fr</p> <p>SGAR-TIC tél : 03 20 30 51 52 courriel : frederic.clowez@nord-pas-de-calais.pref.gouv.fr</p> <p>Région Nord - Pas de Calais : Direction de la Recherche, Enseignement Supérieur, Santé et Technologie de l'Information et de la Communication (DRESTIC) Tél : 03 28 82 76 02 Courriel : tic@nordpasdecalais.fr</p> <p>Direction des Formations Initiales (DFI) (Tél : 03 28 82 83 02) formations.initiales@nordpasdecalais.fr</p> <p>Conseil Général du Pas-de-Calais : DSI, DEC Direction des Systèmes d'Information tél : 03 21 21 56 01 courriel: Dir.Europe@cg62.fr</p> <p>Direction associée : Direction de l'éducation et des Collèges (même adresse) tél : 03 21 21 90 56</p> <p>Service chef de file CPER : Rectorat de l' Académie de Lille tel : 03 20 15 67 82 courriel : <a href="mailto:sgrec@ac-lille.fr">sgrec@ac-lille.fr</a></p> <p>Chef de file : SGAR/TIC</p>
<b>Calendrier de réalisation</b>	2007- mi- 2008 Elaboration du cahier des charges et procédure de choix du prestataire 2008- mi- 2009 Réalisation de l'étude

## FICHE ACTION CPER-PO

## N°1-20 : Pôle d'observation et de gouvernance de la société de l'information

REFERENCE CPER	REFERENCE PO
<p>Grand Projet 6 Opération 27</p> <p><b>Description</b></p>	<p>Axe 3 Sous-axe 2 Priorité 4</p> <p>Lors de la précédente période de programmation, de nombreuses initiatives utiles au développement de la société de l'information ont été lancées dans le Nord - Pas-de-Calais.</p> <p>Pourtant ces politiques, malgré leurs succès, manquent encore de reconnaissance et nécessiteraient une meilleure mise en cohérence et une meilleure visibilité.</p> <p>De même, l'extension du nombre des acteurs et des secteurs qui s'en approprient le pouvoir d'innovation est un grand enjeu des années à venir.</p> <p>Un dispositif concerté d'observation, d'accompagnement des acteurs et de gouvernance apparaît donc comme nécessaire à ce stade ; il est le préambule à la bonne conduite des actions liées à cette priorité. Son absence jusqu'à présent induit qu'il est aujourd'hui impossible de chiffrer l'existant et donc de définir des objectifs sur cette base.</p> <p>De même, la spécificité de l'approche en faveur de la Société de l'information, à la fois thématique propre et priorité transversale pour l'ensemble des activités économiques et sociales justifie une politique active et coordonnée de l'ensemble des acteurs au sein d'une gouvernance adaptée.</p> <p>Le système de gouvernance est l'élément indispensable, le pivot qui doit assurer la cohérence dans le temps et le portage de la stratégie par les acteurs. La stratégie repose donc sur la gouvernance.</p> <p>Le choix fondateur de passer à l'approche transversale de la société de l'information et de mieux cibler les choix de politique publique implique la mise en place d'un organe d'observation large, tourné vers la collecte de données sur les résultats de la politique menée.</p> <p>Ce choix exige aussi une participation active des acteurs de la société de l'information (acteurs publics, consulaires, associations professionnelles, professionnels sectoriels spécialisés dans la mise en oeuvre des outils de la société de l'information... à terme, les utilisateurs).</p> <p>Ceux-ci doivent concevoir les orientations souhaitables à donner aux politiques publiques, les ajuster dans le temps notamment grâce aux outils d'observation (enquêtes, études), mais ils doivent aussi être les premiers porteurs de ces politiques.</p> <p>Enfin, le choix de la transversalité implique un accompagnement des acteurs des autres domaines dans leur parcours progressif vers la mise en oeuvre active d'outils de la société de l'information (ex : transport, environnement, éducation...).</p> <p>La gouvernance vise aussi à consolider une dynamique régionale grâce aux échanges et aux partages entre les acteurs.</p>
<p><b>Orientations opérationnelles/stratégie</b></p>	<p>Favoriser la mise en place d'outils et de stratégies de gouvernance au ni-</p>

	veau régional, favoriser l'intégration des TIC dans le développement économique des entreprises et renforcer le développement des usages.
<b>Objectifs</b>	<p>1/ Favoriser la connaissance partagée de l'existant, ce qui passe par un premier état des lieux.</p> <p>2/ Améliorer la sensibilisation des acteurs pouvant faire appel à des démarches coordonnées.</p> <p>3/ Développer la concertation et la cohérence des actions et des financements.</p> <p>4/ Partager des objectifs et coopérer en vue de les atteindre.</p> <p>5/ Améliorer l'effort de communication pour mettre en valeur les bons projets de la région.</p>
<b>Localisation</b>	Territoire régional
<b>Partenariats et financements</b>	<p>Financement Etat : 375k€</p> <p>Financement Région : montant global de 3150k€ sur les opérations 24, 25, 26 et 27 du CPER.</p> <p>Lien avec FEDER, axe III (Accessibilité), sous-axe 2 (Société de l'Information), priorité 4 (Gouvernance de la société de l'information).</p>
<b>Maître(s) d'ouvrage(s)</b>	Etat, Région,
<b>Bénéficiaires</b>	Collectivités, entreprises, associations et citoyens
<b>Critères de sélection des opérations</b>	
<b>Types d'acteurs et/ou actions éligibles</b>	Enquêtes, études, cartographies.
<b>Indicateur de suivi Indicateur de réalisation et de résultat</b>	<p>En cours de définition.</p> <p>Pour les indicateurs spécifiques au PO, voir les fiches relatives aux priorités de ce programme.</p>
<b>Evaluation Projet d'évaluation oui/non Echéance ? Si oui, critère d'évaluation et indicateur d'impact</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de la gouvernance (oui/non)</li> <li>- Nombre de réunions de gouvernance</li> <li>- Nombre de participants</li> </ul>
<b>Services instructeurs et chef de file</b>	<p>Services instructeurs : SGAR/TIC tél : 03 20 30 51 52 <i>frederic.clowez@nord-pas-de-calais.pref.gouv.fr</i></p> <p>Région Nord - Pas de Calais : Direction de la Recherche, Enseignement Supérieur, Santé et Technologie de l'Information et de la Communication (DRESTIC) Tél : 03 28 82 76 02 <i>tic@nordpasdecalais.fr</i></p> <p>Chef de file : SGAR/TIC</p>
<b>Calendrier de réalisation</b>	2007-2013

## FICHE ACTION CPER-PO

## N°1-21 : Soutien d'actions innovantes intégrant les outils de la société de l'information

<b>REFERENCE CPER</b>	<b>REFERENCE PO</b>
<b>Description</b>	<p>Axe 3 Sous-axe 2 Priorité 5</p> <p>La région Nord - Pas-de-Calais, fidèle à une longue tradition dans laquelle l'innovation économique et l'innovation de société se sont mutuellement renforcées, souhaite faire de l'utilisation des outils de la société de l'information au service de l'innovation une de ses priorités.</p> <p>Parallèlement au soutien à l'innovation dans le champ économique présent dans l'axe économique du programme, la présente priorité, dans l'esprit du volet e-inclusion de la stratégie européenne i2010, vise l'amélioration de la qualité de la vie par l'innovation.</p> <p>Il ne s'agit pas dans cette priorité de poursuivre un objectif ou une thématique de projets particuliers mais de s'attacher au caractère innovant de projets faisant appel aux outils de la société de l'information. La grande vitesse avec laquelle ces outils s'introduisent dans la société et modifient les comportements dans tous les milieux et à tous les âges nécessite que soient appuyées les initiatives pionnières tenant compte et tirant profit de ces évolutions au service de l'innovation sociétale. Pour mieux servir l'intérêt général, le soutien aux projets innovants vise aussi leur reproductibilité notamment sur le territoire régional. Pour développer la culture de l'innovation, celle-ci doit être répandue et durable.</p>
<b>Orientations opérationnelles/stratégie</b>	Favoriser la prise en compte des TIC pour l'innovation dans les secteurs publics et privés.
<b>Objectifs</b>	<p>1/ Développer l'innovation faisant appel aux outils de la société de l'information se traduisant par des améliorations mesurables de la qualité de la vie de groupes identifiés d'habitants de la région.</p> <p>2/ Développer le nombre de groupes sociaux et de territoires mettant en œuvre des innovations sociétales faisant appel aux outils de la société de l'information.</p>
<b>Localisation</b>	Territoire régional
<b>Partenariats et financements</b>	
<b>Maître(s) d'ouvrage(s) Bénéficiaires</b>	Administrations, collectivités, entreprises, associations et citoyens
<b>Critères de sélection des opérations</b>	<p>Les TIC devront représenter un vecteur d'innovation significatif et reproductible dans d'autres contextes, thématiques ou géographiques. Il s'agit ici d'innovation dans les usages et non d'innovations de nature technologique.</p> <p>Les modalités doivent être précisées dans le cadre du dispositif de gouvernance en fonction du domaine auquel elles s'appliquent.</p>

<b>Types d'acteurs et/ou actions éligibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- développement de plate-formes techniques et logicielles,</li> <li>- accompagnement des démarches de partenariat avec des opérateurs privés, extra-régionaux (y compris étrangers),</li> <li>- prestation d'accompagnement des démarches visant leur évaluation et leur reproduction pour d'autres groupes et territoires.</li> </ul>
<b>Indicateur de suivi Indicateur de réalisation et de résultat</b>	<p>En cours de définition. Pour les indicateurs spécifiques au PO, voir les fiches relatives aux priorités de ce programme.</p>
<b>Evaluation Projet d'évaluation oui/non Echéance ? Si oui, critère d'évaluation et indicateur d'impact</b>	
<b>Services instructeurs et chef de file</b>	<p>Services instructeurs : SGAR/TIC tél : 03 20 30 51 52 courriel : frederic.clowez@nord-pas-de-calais.pref.gouv.fr</p> <p>Région Nord - Pas de Calais : Direction de la Recherche, Enseignement Supérieur, Santé et Technologie de l'Information et de la Communication (DRESTIC) Tél : 03 28 82 76 02 Courriel : tic@nordpasdecalais.fr</p> <p>Chef de file : SGAR/TIC</p>
<b>Calendrier de réalisation</b>	<p>2007-2013</p>

## FICHE ACTION CPER-PO

## N°1-22 Projets des collectivités d'amélioration de l'accessibilité des services publics utilisant les TIC

<b>REFERENCE CPER</b> Grand Projet 17	<b>REFERENCE PO</b> Axe 3 Sous-axe 2 Priorité 6
<b>Description</b>	<p>La région est une des premières de France dans ce domaine par l'ampleur, le nombre et la diversité des projets menés ou en cours de réalisation. Cependant le faible taux de présence des communes sur Internet montre, inversement, que seule une politique de long terme passant du soutien des pionniers à une large appropriation et mise en oeuvre des outils de la société de l'information pourrait définitivement conforter une position régionale favorable dans ce domaine.</p> <p>Par ailleurs, tout démontre le rôle moteur du secteur public dans le domaine de la société de l'information. Cet effort est d'ailleurs largement soutenu au niveau des institutions européennes. Pour améliorer la compétitivité des territoires à travers les outils de la société de l'information, il est nécessaire d'avoir une action coordonnée, voire complémentaire entre l'Etat et la Région en promouvant le développement de services locaux aux acteurs économiques et sociaux (y compris les citoyens) et en adaptant ces prestations aux besoins spécifiques de chaque territoire.</p>
<b>Orientations opérationnelles/stratégie</b>	<p><b>Deux grandes sous-thématiques :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Amélioration des relations citoyens - administrations</li> <li>2. Améliorations des relations citoyens - élus</li> </ol> <p>- <b>Objectif stratégique 1.1 : « le développement de la prise en compte de la problématique « société de l'information » dans les collectivités territoriales ».</b> Faire que la Société de l'Information soit une donnée incontournable pour la collectivité, et que sa dimension soit appréhendée de façon transversale et globale.</p> <p>- <b>Objectif stratégique 1.2 : « le développement du nombre et de la qualité de services numériques rendus aux usagers ou aux agents ainsi que la transformation de l'organisation des structures pour rendre un meilleur service au public ».</b> Le but est ici d'améliorer le service public en augmentant le nombre et la qualité des services rendus via les Technologies de l'Information et de la Communication, en prenant en compte la nécessité de repenser si nécessaire l'organisation de la collectivité qui rend ces services.</p> <p>- <b>Objectif stratégique 1.3 : « le développement d'initiatives visant à la mutualisation et à l'interopérabilité des systèmes de prestation de services numériques ».</b> Cet objectif vise à augmenter la qualité du service numérique, en réduire les coûts humains et financiers, accélérer sa mise en oeuvre en faisant bénéficier les uns de l'expérience des autres et élargir ses potentialités grâce à la mutualisation et l'interopérabilité des systèmes de prestation de services numériques.</p> <p>- <b>Objectif stratégique 1.4 : « le développement du nombre d'utilisateurs des services numériques ».</b> Le but est d'améliorer la relation entre Citoyens et Ad-</p>

	<p>ministration avec la possibilité de traiter par voie numérique les demandes standards, ce qui permet aux agents de consacrer plus de temps pour traiter par un autre canal les demandes complexes. Cet objectif est d'une nature différente des autres. Il exprime la condition finale de pertinence des services et informations : leur emploi effectif par les citoyens, associations, entreprises...</p> <p><b><u>Sous-thématique amélioration des relations citoyens - élus</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Objectif stratégique 2.1 : « le développement d'initiatives de collectivités pour mobiliser les outils de la société de l'information dans le cadre de consultations ou d'exercice de concertation autour de sujets d'intérêt général pour leurs habitants ».</b> On vise à faciliter l'intégration des TIC dans les processus et pratiques démocratiques locales afin de rendre la démocratie locale plus ouverte et la citoyenneté plus participative, en s'appuyant sur les collectivités territoriales considérées comme centrales dans cette dynamique d'animation et de médiation.</li> <li>- <b>Objectif stratégique 2.2 : « le développement de l'emploi des TIC par les acteurs de la société civile dans le débat démocratique ».</b> Cet objectif explicite l'importance de la société civile dans la démocratie locale et vise à faire connaître les TIC aux associations et instances locales de concertation puis à les accompagner dans la prise en main de ces outils.</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	Permettre aux collectivités locales souhaitant offrir aux entreprises/particuliers/associations de leur territoire de meilleures conditions d'accès aux hauts-débits.
<b>Localisation</b>	Territoire régional
<b>Partenariats et financements</b>	<p>Crédits CPER</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ETAT/FNADT : 2 M€</li> <li>- REGION :</li> </ul> <p>Programme Opérationnel FEDER, AXE III (Accessibilité), sous-axe 2 (Société de l'Information), Priorité 6 (Amélioration des Relations Administrations - usagers - élus)</p>
<b>Maître(s) d'ouvrage(s)</b>	Collectivités locales et services publics
<b>Bénéficiaires</b>	En priorité, des collectivités territoriales (communes, Communautés de Communes, Communautés d'Agglomération, Communautés Urbaines, Pays...), et des associations oeuvrant pour l'intérêt général dans le cadre d'une action publique déléguée par une collectivité territoriale (sous réserve de présentation du document officiel attestant de cette délégation).
<b>Critères de sélection des opérations</b>	<p>Les projets retenus devront :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- intégrer les dimensions humaines et organisationnelles qui conditionnent la bonne intégration et la pérennité des projets</li> <li>- mettre les TIC en appui au Projet du territoire</li> <li>- s'articuler avec le(s) projet(s) communal(aux) et le(s) projet(s) inter-communal(aux)</li> <li>- prendre en compte l'accès pour tous aux outils numériques, le développement des services et la sensibilisation aux nouveaux usages.</li> <li>- être durables, en particulier en incluant l'apprentissage des acteurs pour leur donner une plus grande autonomie stratégique et technique,</li> <li>- prévoir la mise en place d'indicateurs et de méthodes de collecte de</li> </ul>

	<p>données pour l'évaluation et le partage des retours d'expériences vers les autres collectivités.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présenter une stratégie globale : la stratégie doit considérer l'ensemble des volets TIC (sensibilisation, accès, services, usages...) et l'ensemble des domaines d'action (transports, habitat, éducation, économie...);</li> <li>- Affirmer une élaboration participative et collaborative de cette stratégie.</li> </ul>
<p><b>Types d'acteurs et/ou actions éligibles</b></p>	<p><i>Exemples d'actions éligibles :</i></p> <p><b><u>Sous-thématique amélioration des relations citoyens - administrations</u></b></p> <p><b>Objectif 1.1 :</b> les actions de sensibilisation des décideurs publics à la Société de l'Information, le recours à un consultant pour accompagner la collectivité dans l'ensemble de la démarche de formalisation de la stratégie numérique, le recours occasionnel à des prestations externes pour aider la collectivité à diagnostiquer, réfléchir et décider sa stratégie numérique (aide au diagnostic, gestion de projet, dynamique de groupe, coaching...)</p> <p><b>Objectif 1.2 :</b> actions incitatives à la mise en œuvre de chantiers de numérisation (sensibilisation, communication, benchmarking...), mise en place de nouveaux services numériques interactifs qui permettent si nécessaire le paiement en ligne, mise en place de services innovants, amélioration de la qualité de services existants (par exemple, via un guichet unique), mise en œuvre d'un schéma directeur de dématérialisation, conduite du changement interne à la collectivité menée par un prestataire extérieur afin d'optimiser les services numériques rendus par la collectivité, actions d'appui à la conduite du changement (sensibilisation des élus et des agents, analyse de processus, bilans professionnels, formation ...)</p> <p><b>Objectif 1.3 :</b> la mutualisation peut par exemple porter sur des retours d'expériences quant aux méthodes ou aux systèmes d'information (supports matériels et logiciels).</p> <p><b>Objectif 1.4 :</b> actions de communication, de sensibilisation, d'accompagnement des usagers, mise en œuvre de démarches innovantes pour augmenter le nombre d'utilisateurs, actions en faveur des personnes les plus éloignées des TIC, mise en complémentarité des différents modes de contact avec l'administration</p> <p><b><u>Sous-thématique amélioration des relations citoyens - élus</u></b></p> <p><b>Objectif 2.1 :</b> mise en ligne de documents publics pour plus de transparence, consultations, concertation, préparation ou suivi de réunion publiques, appui aux conseils de quartiers ou de développement, expression des citoyens sur la vie et les choix publics.</p> <p><b>Objectif 2.2 :</b> soutien à des dispositifs locaux comme les Fonds de Participation des Habitants, aux associations locales impliquées dans l'animation d'agenda 21 ou d'autres dynamiques de concertation portées par des partenaires non institutionnels.</p>
<p><b>Indicateur de suivi</b> <b>Indicateur de réalisation et de résultat</b></p>	<p>En cours de définition. Pour les indicateurs spécifiques au PO, voir les fiches relatives aux priorités de ce programme.</p>
<p><b>Evaluation</b> <b>Projet d'évaluation</b> <b>oui/non</b> <b>Echéance ? Si oui, critère d'évaluation et indicateur d'impact</b></p>	
<p><b>Services instructeurs et chef de file</b></p>	<p>Services instructeurs : SGAR/TIC</p>

	<p>tél : 03 20 30 51 52 courriel : frederic.clowez@nord-pas-de-calais.pref.gouv.fr</p> <p>Région Nord - Pas de Calais : Direction de la Recherche, Enseignement Supérieur, Santé et Technologie de l'Information et de la Communication (DRESTIC) tél : 03 28 82 76 02 Courriel : tic@nordpasdecals.fr</p> <p>chef de file : SGAR/TIC</p>
<b>Calendrier de réalisation</b>	2007-2013

## FICHE ACTION CPER-PO

N° 1-23 Projets des collectivités en matière de Télécommunication

<b>REFERENCE CPER</b> Grand Projet 17	<b>REFERENCE PO</b> Axe 3 Sous-axe 2 Priorité 8
<b>Description</b>	Favorisé par une population assez dense et une topographie assez plane, le Nord Pas de Calais compte un nombre limité de zones d'ombre. Pour autant, sans intervention publique, les territoires concernés pourraient rester durablement à l'écart. De même, cet accès quasi-généralisé à la technologie de base -l'xDSL- cache de fortes disparités dans les conditions techniques (niveau de débit) et financières (intensité concurrentielle) d'accès aux hauts-débits. Enfin, le Très Haut-Débit devenue ligne d'horizon dans le domaine, ne manquera de devenir une référence à partir de laquelle des situations particulières seront comparées.  C'est pourquoi l'Etat et la Région souhaitent accompagner financièrement les projets des collectivités dans ce domaine.
<b>Orientations opérationnelles/stratégie</b>	Favoriser la mise en place d'outils et de stratégies de gouvernance au niveau régional, favoriser l'intégration des TIC dans le développement économique des entreprises et renforcer le développement des usages
<b>Objectifs</b>	Permettre aux collectivités locales souhaitant offrir aux entreprises/particuliers/associations de leur territoire de meilleures conditions d'accès aux hauts-débits (débits, tarifs, services).
<b>Localisation</b>	Territoire régional
<b>Partenariats et financements</b>	Crédits CPER - ETAT/FNADT : 3 M€ - REGION :  Programme Opérationnel FEDER, AXE III (Accessibilité), sous-axe 2 (Société de l'Information), Priorité 8 (Continuité Numérique Territoriale)
<b>Maître(s) d'ouvrage(s)</b>	Collectivités locales ou leurs délégataires et aménageurs.
<b>Bénéficiaires</b>	Collectivités locales ou leurs délégataires et aménageurs.
<b>Critères de sélection des opérations</b>	Les projets seront appréciés au regard des principes suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le respect de la législation en vigueur (Code Général des Collectivités Territoriales -CGCT- et Code des Marchés Publics -CMP-) et, notamment, la mise en concurrence ainsi que le type de contrat choisi pour l'exploitation technique et commerciale de l'équipement,</li> <li>• Le choix d'une solution technique, financière et commerciale optimale pour la collectivité (investissements) et pour ses ressortissants (services et tarifs proposés),</li> <li>• L'anticipation de l'évolution des zones d'ombre par un choix technologique assurant une évolutivité des investissements réalisés,</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les intercommunalités visant la résorption de plusieurs zones d'ombre, la mise en œuvre d'un projet global utilisant de façon optimale les avantages et inconvénients de chaque technologie et offre commerciale existantes sur le marché. Il s'agit ici de privilégier les approches globales qui consistent à déduire des caractéristiques du territoire une solution technique et commerciale plutôt que de morceler l'ensemble en une série de « sous-projets » mis en œuvre à l'échelle communale.</li> </ul> <p>La sélection des projets se fera sur la base des critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le <b>recours impératif à une assistance à maîtrise d'ouvrage</b> contribuant au choix de la solution technique et commerciale optimale par la collectivité, ainsi qu'à la solidité juridique de son action,</li> <li>• Le <b>respect de la législation en vigueur</b> (Art. 1425-1 du CGCT et CMP) concernant l'intervention des collectivités dans le domaine des télécommunications ainsi que les modèles juridiques considérés comme les plus sécurisants par la DIACT, l'ARCEP et les opérateurs de télécommunications,</li> <li>• Dans le cas où le projet est porté par une intercommunalité, <b>le traitement de l'ensemble des zones d'ombre</b> telles que définies dans le paragraphe 3.1. par une démarche unique et non-morcelée.</li> </ul> <p>Dans des cas très particuliers, il est possible de résorber des zones d'ombre autrement qu'en déployant <i>ex nihilo</i> un réseau de télécommunications sur les espaces à couvrir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Extension d'un réseau d'initiative publique vers les réseaux d'accès et de desserte,</li> <li>• Aménagement et mise à disposition d'un terrain et d'un local au bénéfice de l'opérateur historique y abritant un central téléphonique créé et financé par ses soins.</li> </ul>
<b>Types d'acteurs et/ou actions éligibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projets Haut-débit Zones d'ombre.</li> <li>- Aménagement numérique des zones d'activité économique.</li> <li>- Réseaux professionnels d'acteurs publics (ex : NOROPALE, INTERMED 5962, réseau d'EPLÉ).</li> </ul>
<b>Indicateur de suivi Indicateur de réalisation et de résultat</b>	<p>En cours de définition.</p> <p>Pour les indicateurs spécifiques au PO, voir les fiches relatives aux priorités de ce programme.</p>
<b>Evaluation Projet d'évaluation oui/non Echéance ? Si oui, critère d'évaluation et indicateur d'impact</b>	<p>Les maîtres d'ouvrage devront fournir à l'Etat et la Région un rapport incluant notamment les données suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Niveau de satisfaction des abonnés (constat d'insuffisance d'initiative privée, questionnaire, témoignages,...);</li> <li>• Taux de pénétration prévu/réalisé ;</li> <li>• Qualité technique du réseau réalisé (débit moyen observé, coupures/interruptions de service relevées, délai de rétablissement,...)</li> </ul>
<b>Services instructeurs et chef de file</b>	<p>Services instructeurs : SGAR/TIC</p>

	<p>tél : 03 20 30 51 52 courriel : frederic.clowez@nord-pas-de-calais.pref.gouv.fr</p> <p>Région Nord - Pas de Calais : Direction de la Recherche, Enseignement Supérieur, Santé et Technologie de l'Information et de la Communication (DRESTIC) tél : 03 28 82 76 02 courriel : tic@nordpasdecalais.fr</p> <p>chef de file : SGAR/TIC</p>
<b>Calendrier de réalisation</b>	2007-2013

## FICHE ACTION CPER-PO

### N°1-24 : Faire de la télésanté un domaine d'excellence pour la région

REFERENCE CPER	<i>REFERENCE PO</i>
Hors CPER	Axe 3 Sous-axe 2 Priorité 7
<i>Description</i>	<p><b>Les outils de la société de l'information apportent des réponses concrètes à la situation sanitaire de la région Nord-Pas-de-Calais.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ils contribuent fortement au développement de la communication, de la coordination et de la concertation entre professionnels de santé pour une approche centrée autour du patient.</li> <li>- Ils permettent de compenser certaines difficultés d'accès et de suivi dans le parcours de soins et/ou d'améliorer la qualité des prises en charge via l'accompagnement de projets à la pointe des développements technologiques.</li> </ul> <p>La région, dans le domaine de la télésanté veut s'appuyer sur le dynamisme passé pour atteindre rapidement un niveau d'excellence en Europe.</p> <p>Pour cela, à travers les Programmes opérationnels du FEDER 2007-2013, le développement des TIC dans le domaine de la santé se concentre sur 3 priorités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Utiliser les TIC pour mieux organiser les prises en charge non programmées et d'urgence.</li> <li>- Favoriser le déploiement des TIC pour une prise en charge mieux concertée et coordonnée autour du patient.</li> <li>- Favoriser l'émergence Conditions indispensables au développement des solutions de télésanté.</li> </ul>
<b>Orientations opérationnelles/stratégie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de l'accès à l'imagerie médicale et des services de télé-médecine</li> <li>- Mise en cohérence des Réseaux de santé (volet TIC)</li> <li>- Amélioration des Systèmes de communications, modernisation des SIH et dématérialisation des documents médicaux et administratifs</li> <li>- Mutualisation des outils communs (annuaires patients et professionnels de santé, ...)</li> <li>- Développement des alternatives à l'hospitalisation</li> </ul>

<p><b>Objectifs</b></p>	<p>L'objectif doit viser un accompagnement de nouvelles pratiques, pour lesquelles les TIC fournissent des outils, au service d'objectifs de santé, déterminés à partir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des besoins des malades, de leur prise en charge dans un parcours de soins le plus cohérent possible (limiter les pertes de chance potentielles).</li> <li>- de la nécessité d'organiser la prise en charge au plus près des territoires, dans le respect du principe de gradation des soins (renforcer - « l'aménagement numérique »)</li> <li>- des problématiques spécifiques à la région, telles que la faible densité de médecins spécialistes, afin de trouver des solutions alternatives satisfaisantes et mutualisables.</li> </ul>
<p><b>Localisation</b></p>	<p>Territoire régional</p>
<p><b>Partenariats et financements</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- FEDER Axe III (Accessibilité), sous-axe 2 (Société de l'Information), Priorité 7.</li> <li>- Programme d'Initiative Régionale</li> <li>- ARH</li> </ul>
<p><b>Maître(s) d'ouvrage(s)</b></p>	<p>Etat, Région, structures parapubliques</p>
<p><b>Bénéficiaires</b></p>	<p>Etablissement Hospitalier publics/privés ou structures parapubliques</p>
<p><b>Critères de sélection des opérations</b></p>	<p>Cohérence des actions vis-à-vis des objectifs</p>
<p><b>Types d'acteurs et/ou actions éligibles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Télé imagerie : nombre de projets PACS/silots d'images et ES concernés.</li> <li>- Télémédecine : nombre de projets et champ d'application</li> <li>- Réseaux de santé (volet TIC)</li> <li>- Systèmes de communications</li> <li>- Modernisation des SIH (volets administratif et gestionnaire / volet médical) et dématérialisation des documents médicaux et administratifs</li> <li>- Outils communs (annuaires patients, annuaires prof de santé, ...)</li> <li>- Nouvelles technologies pour le développement des alternatives à l'hospitalisation</li> </ul>
<p><b>Indicateur de suivi Indicateur de réalisation et de résultat</b></p>	<p>En cours de définition. Pour les indicateurs spécifiques au PO, voir les fiches relatives aux priorités de ce programme.</p>

<p><i>Services instructeurs</i></p>	<p>Services instructeurs :            SGAR/TIC            Tél : 03 20 30 51 52            courriel : frederic.clowez@nord-pas-de-calais.pref.gouv.fr</p> <p>Région Nord – Pas de Calais :            Direction de la Recherche, Enseignement Supérieur, Santé et            Technologie de l'Information et de la Communication (DRESTIC)            Tél : 03 28 82 76 02            Courriel : sante@nordpasdecalais.fr</p> <p>Chef de file : SGAR/TIC</p>
<p><i>Calendrier de réalisation</i></p>	<p>2007-2013</p>